

AMIANTE
La prudence s'impose

ACTION SOCIOPOLITIQUE
Ta laïcité, sa laïcité, ma laïcité

Quoi de neuf

Le magazine de l'AREQ 
Automne 2012 | www.araq.qc.net

DOSSIER

Pour un régime universel d'ASSURANCE MÉDICAMENTS



facebook.com/monAREQ



J'aime

ÉDITO

L'essentiel dialogue intergénérationnel 3

PLACE PUBLIQUE 4

ÉCHOS DE NOS RÉGIONS

30 ans! Ça se fête! 6

Le cancer un fléau 6

Jacqueline Breault, du secteur Lanaudière, honorée par la médaille du Lieutenant-gouverneur
Félicitations à Louise Lacharité, récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur 7

INDEXATION

Le Comité entre en gare! 8



ASSURANCES

Les tarifs du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ au 1^{er} juillet 2012 10

INTERGÉNÉRATIONNEL

Lire et faire lire: 10 ans déjà! 12

FONDATION LAURE-GAUDREAU

Choisir la FLG 13

COMMUNICATION

Les communications à l'AREQ dans une nouvelle ère 14

RETRAITE

Votre rente de retraite en cas de décès 16

SANTÉ

L'amiante est partout: la prudence s'impose! 18

ACTION SOCIOPOLITIQUE

Ta laïcité, sa laïcité, ma laïcité 20

DOSSIER

Pour un régime universel d'assurance médicaments 23



CONDITION DES FEMMES

États généraux de l'action et de l'analyse féministes 30

VERT... DEMAIN

Un colloque inégalé! 32

CONDITION DES HOMMES

Que ferez-vous le 19 novembre prochain? 33

NOS MEMBRES PUBLIENT

36

REMEUZ VOS MÉNINGES!

38

PUBLIREPORTAGE

39

PETITS PLAISIRS

Un certain regard 40

LA SOURCE DES MOTS

Entre deux chaises à la cathédrale 41

À VOS CLAVIERS!

42

CHRONIQUE D'UNE PASSEUSE

Une tisserande de solidarités 43

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, regroupe plus de 55 000 personnes retraitées, issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Télécopie : 418 525-0769 / Courriel : areq@csq.qc.net / Site Internet : www.areq.qc.net / Coordination : Dominic Provost et Martine Faguy / Équipe de conception et de correction : Denys Bergeron, Jules Desfossés, Michel Jacques et Renaud Turcotte / Révisure linguistique : Lyne Gariépy / Diffusion : Martine Faguy / Infographie : Interscript / Impression : Transcontinental / Tirage : 58 300 exemplaires / Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec / Poste-publications : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292 / Crédit photo des auteurs : Denys Bergeron (Danielle Couture), Jules Desfossés (Photomaje senc) / Photo de la couverture : DepositPhotos.com /



Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine *Quoi de neuf* n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.

L'essentiel dialogue intergénérationnel



Pierre-Paul Côté
Président de l'AREQ
cppcote@yahoo.ca

Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'un événement d'une frange de la société québécoise. Malheureusement, durant cette période, des positions se sont cristallisées et le dialogue entre les générations a subi des soubresauts.

Sous l'égide de l'Institut du nouveau monde, en collaboration avec les tables de concertation des aînés et d'autres partenaires, des rencontres ont eu lieu à travers tout le Québec afin d'établir un dialogue entre les générations. Pendant deux ans, quelques milliers de personnes ont échangé leurs perceptions, leurs questionnements et leurs propositions en vue de bâtir une société de tous les âges. Plusieurs membres de l'AREQ ont participé activement à cette vaste démarche citoyenne.

À l'automne 2011, lors du Rendez-vous national des générations, la Déclaration des générations¹ a été adoptée par des citoyennes et des citoyens de tous les âges et de toutes les régions du Québec.

Selon plusieurs recherches et les statistiques qui en découlent, il faut constater que nous sommes une société vieillissante. À cet égard, il ne faut pas jouer le jeu de celles et ceux qui trouvent de l'intérêt à opposer les générations.



Les prises de position ou les façons de vivre des générations qui nous succèdent ne doivent pas nous aveugler dans la recherche d'une meilleure solidarité entre nous. Reculons l'horloge du temps, réfléchissons à notre propre jeunesse et questionnons-nous honnêtement, à savoir si nos parents et leur génération étaient en harmonie avec nos habitudes de vie.

« Il ne faut pas jouer le jeu de celles et ceux qui trouvent de l'intérêt à opposer les générations. »

Notre Plan d'action national, pour le triennat 2011-2014, fait mention du combat que l'on doit mener en regard des mythes et des préjugés envers les personnes âgées. L'année 2012-2013 sera un moment fort dans votre région et dans votre secteur pour mettre de l'avant un argumentaire soutenant que nous ne sommes pas un poids pour la société.

En contrepartie de ce que nous voulons combattre, il ne faudrait pas qu'à notre tour, nous soyons les artisans d'une panoplie de mythes et de préjugés envers les jeunes. À l'âgisme, il serait désolant d'opposer le jeunisme. N'oublions surtout pas qu'une majorité d'entre nous avons fait carrière en côtoyant quotidiennement plusieurs enfants des générations qui nous succèdent. De plus, nous avons voulu inculquer des valeurs humanistes à nos enfants en espérant qu'elles soient transmises à nos petits-enfants.

Nous sommes conscients que tisser des liens intergénérationnels n'est pas nécessairement de tout repos. Mais, pouvons-nous en faire l'économie, sachant que ce sont elles et eux qui prendront soin de nous dans un avenir plus ou moins lointain?

Si nous voulons réussir la lutte contre l'isolement, les abus et la pauvreté, seuls, nous sommes voués à l'échec, mais collectivement, tout l'espoir est permis.

¹ www.inm.qc.ca

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique. Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

3 mai 2012

Politique sur le vieillissement

L'AREQ a accueilli positivement les grandes orientations contenues dans la politique sur le vieillissement dévoilée par le gouvernement du Québec, mais demeure sur son appétit en ce qui a trait aux mesures et surtout aux ressources qui y seront allouées.

« Nous ne sommes pas convaincus qu'avec cette politique, le gouvernement se donne les moyens de ses ambitions. Tout en l'accueillant positivement, nous en surveillerons de près la mise en œuvre, car le passé a démontré que les actions du gouvernement ne suivent pas toujours ses paroles. Vieillir et vivre ensemble, ça ne doit pas n'être qu'un slogan, cela doit être une réalité pour toutes les personnes âgées, autant celles qui sont en santé que celles qui sont en perte d'autonomie et dont on doit prendre soin collectivement », a déclaré le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

En effet, les budgets annoncés dans le cadre de la politique gouvernementale sur le vieillissement étaient déjà largement connus, notamment depuis le dernier budget. Au surplus, ces investissements, qui peuvent paraître importants au premier coup d'œil, prendront véritablement effet seulement dans cinq ans. Aussi, ils semblent pour beaucoup

constituer des montants reconduits ou des réallocations budgétaires.

1^{er} juin 2012

Rapport du VG à propos des CHSLD

Réagissant au dépôt du rapport du Vérificateur général concernant les CHSLD, l'AREQ s'est montrée peu surprise, mais consternée que soient clairement mis en lumière le manque de suivi gouvernemental et les disparités importantes en matière d'hébergement des personnes âgées. L'AREQ a réclamé un suivi et des correctifs immédiats de la part du gouvernement.

« Depuis deux ou trois ans, le gouvernement ne ménage aucun effort quand il s'agit de faire des promesses et des annonces concernant les personnes âgées. Or, on constate, mois après mois, des lacunes et des défaillances en matière d'hébergement, voire carrément un désengagement de l'État face à l'une de ses missions premières : prendre soin des plus vulnérables d'entre nous. Le gouvernement doit donner un sérieux coup de barre. Il est grand temps qu'on arrête de fermer les yeux et qu'on agisse. Les personnes âgées ont le droit d'être traitées avec respect », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

13 juin 2012

Pétition pour l'indexation

Une pétition totalisant 19 115 signatures a été déposée à l'Assemblée nationale le 13 juin pour réclamer la réindexation des rentes. Cette pétition vise à assurer la récupération et le

maintien du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État. Elle vient en appui aux représentants d'associations de retraités qui siègent au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation.

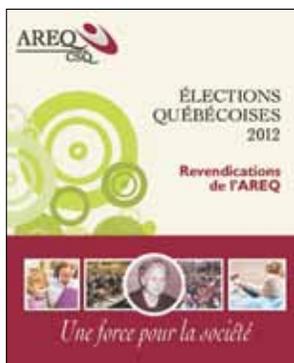
« Ces quelque 20 000 signatures constituent un appui très important pour nous. Nos membres envoient un message clair : il faut trouver des solutions durables à une problématique qui perdure depuis plus de trente ans maintenant et qui contribue, d'année en année, à la perte croissante de leur pouvoir d'achat. Nous devons faire preuve d'ouverture, de créativité et de concertation », a souligné la première vice-présidente de l'AREQ, Louise Charlebois.

1^{er} août 2012

Revendications électorales

L'AREQ a dévoilé ses principales revendications à l'occasion du déclenchement de la campagne électorale québécoise. L'AREQ voulait obtenir des engagements concrets de la part des partis politiques concernant la pleine indexation des régimes de retraite, la santé des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leur implication et de leur action citoyennes.

« Le parti porté au pouvoir prendra des décisions déterminantes pour l'avenir du Québec, tant au plan social qu'économique. D'ici là, nous jugeons important d'exprimer nos revendications et de soutenir la participation électorale de nos membres », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.



Un dépliant électoral, qui reprend l'essentiel de ces revendications, a été diffusé dans les régions et les secteurs. Il était également disponible sur le site Internet de l'AREQ.

21 août 2012

Comparatif des engagements électoraux

À mi-campagne, l'AREQ a publié un tableau comparatif pour mettre en relief les engagements des six

principaux partis politiques concernant la pleine indexation des régimes de retraite, la santé des personnes âgées, ainsi que la reconnaissance de leur implication et de leur action citoyennes.

D'abord, concernant la priorité historique de l'indexation des régimes de retraite, l'AREQ constate à regret qu'aucun parti politique n'a pris d'engagement ni même abordé la question depuis le début de la campagne électorale.

Par ailleurs, les différents partis politiques ont pris plusieurs engagements relatifs à la santé. Il s'agit d'une priorité pour la population québécoise et pour les personnes âgées. Bien qu'aucun parti n'offre de solutions qui répondent globalement aux demandes de l'AREQ, certains ont répondu favorablement à une ou plusieurs de nos revendications.

Enfin, en ce qui a trait à la reconnaissance et à la valorisation du rôle des personnes âgées dans la société, notamment par le biais de l'action bénévole et du travail, on constate peu d'engagements concrets à la lecture des plates-formes électorales.

« À la lecture des programmes électoraux et à regarder aller les partis dans les médias, on constate malheureusement qu'il est peu question des personnes âgées depuis le début de la campagne électorale. Celles-ci jouent pourtant un rôle important dans notre société et elles votent en grand nombre. Il serait temps qu'on leur accorde davantage d'importance non seulement dans le discours politique, mais aussi à travers les engagements qui en découlent », a conclu le président de l'AREQ.

OPINION

J'ai particulièrement apprécié l'article « Repenser la démocratie économique » de Marcel Pinard paru dans le magazine *Quoi de neuf* de juin-juillet 2012, en page 16. Il me semble que nous avons été particulièrement naïfs durant toutes ces années où nous avons été actifs. Pour ma part, ce n'est qu'avec la crise économique de 2008 que j'ai commencé à comprendre dans quel monde économique nous vivions. Je ne sais si je m'illusionne, mais j'ai l'impression qu'un mouvement de changement est à l'horizon. Il est désolant de constater qu'aucun parti politique n'ait encore senti ce besoin de se redéfinir. Il faut compter sur des Amir Khadir, Bernard Drainville, les étudiants et les casseroles... Il m'apparaît important que le texte de M. Pinard soit plus largement diffusé.

Jean-Luc Cousineau
Montréal

Le Comité national de la condition des femmes n'adhère pas à l'affirmation contenue dans le magazine *Quoi de neuf* d'avril-mai 2012 dans le texte intitulé *Le Forum des Hommes de la région de Laval-Laurentides-Lanaudière sonde ses hommes!* (p. 24-25) au sujet de la violence, soit « que l'on confond souvent violence et saine agressivité et que celle-ci serait la manifestation d'une forme de virilité propre à l'homme ».

NDLR

Les idées exprimées dans l'article auquel font références les membres du Comité national de la condition des femmes (comme tous les autres articles publiés dans le magazine) n'engagent que leurs auteurs, tel que stipulé en page 2 du magazine.

30 ANS!

Ça se fête!



Marthe Belley

2^e vice-présidente Saguenay-Lac-St-Jean (02) secteur Lac-St-Jean (D)

Le jeudi 12 avril, l'AREQ 02D célébrait le 30^e anniversaire de sa fondation. Une centaine de personnes ont répondu à l'invitation du conseil sectoriel actuel, dont une invitée de marque en la personne de Laure Gaudreault (personnifiée de brillante façon par Gisèle Gobeil). Elle a entretenu les participantes et participants des raisons de son militantisme et de l'historique de fondation de l'AREQ provinciale et celle du secteur 02D. Toute de noire vêtue, comme c'était son habitude, et coiffée d'un joli chapeau à voilette et plumes, elle a su captiver son auditoire par son humour et son franc-parler.

Toutes les personnes qui avaient occupé la présidence de 1982 à 2012 avaient reçu une invitation. On leur a remis un bouquet de corsage et un étui renfermant un crayon et un coupe-

papier aux insignes de l'AREQ. Une minute de silence fut consacrée au souvenir de celle qui fut présidente de 2005 à 2011, Pauline Côté, qui est décédée prématurément le 19 mars à la suite d'une courte maladie.

Toutes les personnes qui furent membres de comités directeurs avaient également reçu une invitation particulière et leur implication fut soulignée et appréciée.

Une membre faisant partie du premier comité directeur, Thérèse Desbiens, était présente, comme c'est son habitude à toutes nos activités mensuelles. Un hommage a été rendu à notre doyenne de 95 ans, Émilie Tremblay-Belley, qui assiste aussi régulièrement à nos activités mensuelles. Un petit questionnaire intitulé « Connais-tu ton AREQ? » avait été préparé pour mettre les connaissances des membres à l'épreuve. Un diaporama de tous les comités directeurs antérieurs avait aussi été préparé par André Dolbec.

De plus, la chorale « Les Joyeux Retraités » a interprété une chanson sous le thème « Notre AREQ a 30 ans » composée par sa chef, Marthe Belley. Trois autres chansons dont « La vieille école » de Gilles Vigneault rappelait l'école d'autrefois, « Dis oui au maître » de Michel Fugain faisait état de la sévérité et de l'autorité du maître d'école de jadis et enfin « Si tu me donnais la main » de Jean Lapointe soulignant toutes ces mains tendues depuis 30 ans pour la survie de notre association. Cette prestation de la chorale fut très appréciée.

Les participantes et participants sont repartis le cœur joyeux, emportant un signet-souvenir arborant cette citation de Laure Gaudreault : « Je vais changer tout cela (les pensions de misère après une vie de dévouement). C'est pour cela que j'ai fondé l'AREQ. Je vais y mettre tout ce qui me reste d'énergie. »

Longue vie à l'AREQ 02D!

LE CANCER, un fléau



Faisant suite à l'invitation parue dans le magazine *Quoi de neuf* d'octobre-

novembre 2011 pour souligner le travail d'un aidant auprès d'une personne atteinte du cancer, je me suis fait un devoir de présenter Réjeanne Genest Allard (enseignante retraitée) qui, depuis trois ans et demi, apporte le soutien et l'aide nécessaire à son époux atteint d'un cancer du poumon. M^{me} Allard s'est qualifiée et a reçu une mention

d'honneur des mains de Jason Burns, président de la Fondation Pat Burns, regretté entraîneur des Canadiens de Montréal décédé d'un cancer.

Félicitations et encouragement dans la continuité.

Lise R. Dupuis

Région Cœur et Centre-du-Québec (04)
secteur Louiseville (H)

Jacqueline Breault, du secteur Lanaudière, honorée par la médaille du Lieutenant-gouverneur

Monique Forest
Présidente sectorielle
Lanaudière (10A)

Le 5 mai dernier, l'Honorable Pierre Dufresne remettait à Jacqueline Breault une médaille reconnaissant ainsi son bénévolat au sein de l'AREQ. C'est une femme de principe pour qui la famille, les amies et son association sont prioritaires dans sa vie. Elle leur consacre du temps et c'est une femme sur qui nous pouvons toujours compter.

Dès le début de sa retraite en 1997, elle s'implique au sein de son association, l'AREQ de Lanaudière, par sa présence aux activités. Ayant à cœur la santé financière des membres de l'Association, elle fut la première responsable au Comité de l'indexation en 2002 afin de revendiquer auprès du gouvernement la réparation d'une injustice flagrante à l'égard des retraités et retraitées de la fonction publique et parapublique, à savoir la désindexation de leur rente de retraite de 1982 à l'an 2000. Elle fait toujours partie de ce comité où son soutien est remarquable lors d'organisations de manifestations pour signifier au gouvernement que les « têtes grises » sont là et qu'elles réclament leur dû. Là où l'injustice règne, Jacqueline Breault y sera pour la dénoncer et lutter pour que justice soit faite.

De 2005 à 2011, cette femme a consacré sept ans de bénévolat au sein du Conseil sectoriel, défendant les dossiers et les intérêts des membres



avec conviction et détermination. Ex-enseignante des mathématiques, Jacqueline est dotée d'un esprit cartésien qui fait d'elle une femme méthodique et rationnelle. Au sein d'un conseil, c'est un apport précieux lors des discussions et des prises de décision.

Pionnière au Comité des arts visuels où elle fit la promotion des œuvres des artistes membres de l'AREQ, madame Breault avait à cœur de faire connaître le talent de nos membres. Depuis, les artistes sont invités à exposer leurs œuvres lors des assemblées générales de l'AREQ Lanaudière.

Madame Breault est très active, elle a plusieurs centres d'intérêt dont la politique internationale, nationale et municipale. Elle aime discuter sur tous les sujets d'actualité où son opinion est toujours pertinente. Féministe depuis l'âge d'être femme, elle a toujours défendu les droits des femmes. Septuagénaire, Jacqueline est un bel exemple que les femmes et les hommes retraités sont une force pour la société et que leur apport est précieux et indispensable.

Félicitations à Louise Lacharité, récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur



Le 29 avril dernier, Louise Lacharité, bien connue à l'AREQ pour avoir œuvré au Conseil d'administration

pendant quelques années, a été décorée de la médaille du Lieutenant-gouverneur. Plus de 600 personnes assistaient à la cérémonie à l'hôtel Delta de Sherbrooke. Parmi les invités, on remarquait Nicole Patry-Lisée, membre du Conseil exécutif de l'AREQ et Fernand Grenier, président régional. Ce dernier siégeait parmi les huit dignitaires qui félicitaient tour à tour les médaillés.

Angèle Berger
Présidente sectorielle
Sherbrooke-Est et les environs (5D)

Le Comité entre en gare!

Une nouvelle année s'amorce dans le dossier prioritaire de l'indexation de la rente de retraite. Au même moment, le contexte dans lequel il a évolué depuis quelques années est en mutation. Nous aurons à analyser rapidement le contexte politique qui découle de la tenue d'élections estivales et à redéfinir nos activités et nos actions en conséquence. Survolons donc ce qu'il faudra surveiller attentivement.



Louise Charlebois
1^{re} vice-présidente
louise@videotron.ca

être présenté lors de la rencontre finale prévue le 20 septembre 2012, puis déposé au Conseil d'administration de la CARRA. Au moment d'écrire ces lignes, nous étions dans l'attente de cette rencontre.

En raison du devoir de réserve auquel sont soumis tous les membres du

comité, je ne peux pour le moment dévoiler le contenu des échanges tenus au comité. Dès que le rapport sera rendu public, l'AREQ informera adéquatement ses membres concernant les travaux du comité. D'ici là, je peux vous assurer que l'AREQ a joué un rôle très actif, tout au long du processus, afin de dégager des pistes de

Le comité consultatif de la CARRA

Le Comité consultatif sur les enjeux de l'indexation et les services aux retraités entre en gare. Une rencontre importante a eu lieu à la fin mai. À ce moment, les membres des associations de retraités et des associations syndicales ont tour à tour proposé des pistes de solutions à la problématique de la désindexation des rentes. Ils ont tenté d'en venir à un accord sur des recommandations consensuelles, tel que le prévoit la charte du comité.

« Le choix qui a été fait est celui d'obtenir des gains, mêmes imparfaits, toujours dans le meilleur intérêt des personnes retraitées. [...] Cela dit, nous continuons et nous continuerons de réclamer, sur toutes les tribunes, la pleine indexation de la rente. »

Le président, monsieur François Turenne, s'est alors engagé à soumettre aux membres à la fin de l'été un projet de rapport commun. Ce rapport devait



solutions communes, dans le meilleur intérêt de nos membres.

Certes, compte tenu de certaines divergences de points de vue autour de la table, il était utopique de croire que nous pourrions nous entendre sur tous les points et obtenir gain de cause sur toute la ligne. Nous étions donc placés devant le dilemme suivant : devions-nous accepter d'adhérer à une position commune, tout en maintenant notre objectif fondamental, ou devions-nous plutôt maintenir la « ligne dure » quitte à ne rien obtenir en bout de ligne? Nous avons décidé, à l'AREQ, d'adhérer à la stratégie des petits pas.

Le choix qui a été fait est celui d'obtenir des gains, même imparfaits, toujours dans le meilleur intérêt des personnes retraitées. Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans le passé, nous sommes disposés à discuter de toute mesure destinée à atténuer la perte du pouvoir d'achat de nos membres. Cela dit, nous continuons et nous continuerons de réclamer, sur toutes les tribunes, la pleine indexation de la rente, de manière non pas seulement à atténuer mais à éliminer cette perte de pouvoir d'achat. Nous avons été très clairs sur ce point. Pour nous, compromis ne signifie pas compromission.

La pétition d'appui aux membres du comité consultatif

Un premier dépôt de signatures de la pétition pour l'indexation (reproduite dans le dernier numéro de ce magazine) a été effectué le 11 juin 2012 par le député de Rimouski, monsieur Irwin Pelletier. Ce dépôt, comportant 20 000 signatures, a eu lieu tout juste avant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Depuis ce temps, l'AREQ a continué de recevoir des copies de la pétition. Plusieurs milliers de signatures supplémentaires ont été recueillies. Un deuxième dépôt aura donc lieu à la reprise automnale des travaux de l'Assemblée nationale. Ce soutien des membres des associations de personnes retraitées donne du poids à nos actions et démontre que les retraités sont persévérants.

Le contexte politique

Dès le déclenchement des élections, en août, l'AREQ a publié un communiqué faisant connaître ses revendications à l'égard des régimes de retraite (RREGOP, RRE, RRCE, etc.) dans lequel elle réclamait :

- la pleine indexation des régimes de retraite;
- un engagement du gouvernement à verser sa part de l'indexation de la

rente versée si des surplus actuariels suffisants sont constatés.

Compte tenu des résultats électoraux du 4 septembre 2012, les intervenants politiques avec lesquels les retraités ont eu des échanges depuis les dix dernières années ont quitté ou ont accédé à de nouvelles responsabilités. Cette évolution devra être prise en considération. Nous devons en analyser les effets et adapter les actions à mener pour la poursuite de nos revendications dans ce dossier prioritaire de la retraite.

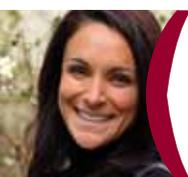
Nous devons nous engager fermement dans cette évolution et nous rappeler que plus vite une organisation est prête au changement, plus son action est efficace!



Le Québec a élu un gouvernement minoritaire du Parti québécois le 4 septembre 2012. L'Assemblée nationale comptera quarante nouveaux visages à la reprise des travaux à la fin d'octobre.

Les tarifs du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ au 1^{er} juillet 2012

Le montant de la prime annuelle maximale payable par les personnes couvertes par le régime public d'assurance médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est de 579 \$ depuis le 1^{er} juillet dernier.



Johanne Freire
Conseillère à la sécurité sociale
freire.johanne@csq.qc.net

Cette prime de 579 \$ représente une augmentation de 2,9 % par rapport à celle de l'an dernier mais demeure toutefois inférieure à celle de 2010, alors qu'elle s'élevait à 600 \$. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2012 et pour une durée d'un an, le montant de la prime annuelle à payer varie de 0 \$ à 579 \$, selon le revenu familial net de la personne assurée et est perçu par le ministère du Revenu du Québec lors de la production de la déclaration de revenus. Cette prime est payable, qu'il y ait achat de médicaments ou non.

La contribution financière de certaines personnes couvertes par le régime

public d'assurance médicaments lors de l'achat de médicaments a aussi été modifiée. Lorsque la personne assurée achète des médicaments couverts par le régime public d'assurance médicaments, elle assume seulement une partie de leur coût. C'est ce qu'on appelle la contribution, soit le total de la franchise et la coassurance. L'autre partie est payée par la RAMQ. De fait, la franchise payable lors des premiers achats de chaque mois passe de 16 \$ à 16,25 \$ (augmentation de 1,6 %), tandis que la coassurance qui correspond au montant que la personne assurée doit assumer une fois la franchise payée demeure à 32 %. La contribution mensuelle maximale, quant à elle, augmente de 3 %, passant de 80,25 \$ à 82,66 \$ pour les personnes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé d'assurance médicaments et pour celles de 65 ans ou plus ne recevant



pas de Supplément de revenu garanti (SRG)*.

* Pour les personnes de 65 ans ou plus recevant un SRG au taux de 1 % à 93 %, le montant de la contribution maximale est passé de 49,97 \$ à 50,97 \$.

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé – Personnes de 65 ans ou plus sans SRG

Tarif en vigueur avant et à partir du 1^{er} juillet 2012

À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Nouveau tarif	Avant	Nouveau tarif	Avant	Nouveau tarif	Avant	Nouveau tarif
16 \$	16,25 \$	32 %	32 %	80,25 \$	82,66 \$	De 0 \$ à 563 \$	De 0 \$ à 579 \$

Montant à payer lors de l'achat de médicaments

Exemple 1 : Ordonnance de 60 \$ présentée à la pharmacie le 1^{er} juillet 2012

Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
Montant fixe payable lors du 1 ^{er} achat du mois	32 % du coût de l'ordonnance dont on a soustrait la franchise	Total de la franchise et de la coassurance
16,25 \$	$60 \$ - 16,25 \$ = 43,75 \$ \times 32 \% = 14 \$$	$16,25 \$ + 14 \$ = 30,25 \$$

Exemple 2 : Ordonnance de 450 \$ présentée à la pharmacie le 1^{er} juillet 2012

Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
Montant fixe payable lors du 1 ^{er} achat du mois	32 % du coût de l'ordonnance dont on a soustrait la franchise	Total de la franchise et de la coassurance
16,25 \$	$450 \$ - 16,25 \$ = 433,75 \$ \times 32 \% = 138,80 \$$ (contribution maximale 82,66 \$*)	82,66 \$* (contribution maximale atteinte)

* Pour les personnes de 65 ans ou plus recevant un SRG au taux de 1 % à 93 %, le montant de la contribution maximale est de 50,97 \$ par mois.

Excédent

Pour certains médicaments couverts par le régime public, un prix maximal payable (PMP) a été fixé. Lorsqu'elle achète ces médicaments, la personne assurée peut avoir à déboursier un montant supplémentaire. Cet excédent correspond à la différence entre le prix demandé par le fabricant de médicaments et le prix maximum que rembourse la RAMQ. La personne assurée peut aussi être appelée à payer un excédent si elle achète un médicament plus coûteux que le médicament équivalent payable par la RAMQ (exemple : médicament d'origine vs médicament générique). Ce montant n'entre pas dans le calcul de la contribution mensuelle maximale.

Les médicaments génériques

Un médicament générique est un médicament identique ou équivalent à celui de marque mais produit et vendu sous un nouveau nom commercial. Il contient les mêmes ingrédients médicamenteux et est aussi efficace et sécuritaire que la version d'origine. Seuls les ingrédients non médicamenteux responsables de la couleur, de la forme, du format et du goût peuvent différer de ceux du médicament d'origine. Rappelons que les

médicaments génériques sont également approuvés par Santé Canada et que votre pharmacienne ou pharmacien peut vous avertir des possibles réactions entre tous les médicaments que vous devez prendre, quels qu'ils soient.

Les médicaments génériques coûtent en moyenne beaucoup moins cher. La principale raison expliquant la différence du coût entre un médicament

d'origine et sa version générique réside dans le fait que les fabricants de médicaments génériques ont à investir beaucoup moins de temps et d'argent en recherche et développement. Opter pour la consommation de médicaments génériques constitue l'un des moyens de contribuer collectivement à prévenir l'augmentation des coûts en assurance médicaments et par le fait même de voir le montant de sa propre facture diminué.



Lire et faire lire : 10 ans déjà!

Dix ans, c'est encore l'enfance! Pour la version québécoise de l'association *Lire et faire lire*, cependant, dix ans, c'est déjà un fameux bout de vie!

Sylvain Meunier
Membre de l'UNEQ

Qu'est-ce que *Lire et faire lire*?

C'est au départ une idée toute simple. Les parents qui ont lu des histoires à leurs enfants gardent de ces précieux moments un souvenir impérissable. Parvenu à l'âge béni de la retraite, pourquoi ne pas recommencer? Si on a ses petits-enfants à la portée, on le fera naturellement. Mais si ce n'est pas le cas, eh bien, justement, il y a *Lire et faire lire*! (Bien entendu, faire déjà de la lecture à ses petits-enfants n'est pas réhabilitaire!)

C'est en 1999, en France, que *Lire et faire lire* fut fondé par Alexandre Jardin, écrivain dont la renommée n'est plus à faire et Pascal Guénée, personnalité française impliquée dans l'éducation. Inspiré d'une expérience menée par l'office des retraités de Brest, le projet consiste à offrir dans les écoles, aux enfants de 4 à 8 ans, un programme de lecture afin de développer le plaisir de lire, en escomptant que cela aura des effets positifs sur la réussite scolaire et sur l'intégration des enfants de familles immigrantes, entre autres. Comme le programme exige la participation de lectrices et lecteurs de 50 ans et plus, il permet aussi à ces derniers d'échapper à l'isolement et de demeurer actifs au sein de leur communauté.

En 2001, à Montréal, Alexandre Jardin présente *Lire et faire lire* lors d'un colloque organisé par la *Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)*. Aussitôt, sept organismes communautaires* unissent leurs efforts pour développer le programme au Québec. L'association *Lire et faire lire* du Québec est créée à l'automne 2002 et, un an plus tard, débute sept projets pilotes impliquant 60 bénévoles et 400 enfants répartis dans sept villes. L'expérience est concluante et, en 2004, l'existence de *Lire et faire lire* est officialisée. Depuis, la progression a été constante, au point que pour l'année de son dixième anniversaire, l'association vise à atteindre 5 000 enfants, grâce à 800 bénévoles, qui se rendront dans 130 écoles avec l'appui de 60 associations locales actives.

Qu'est-ce que cela implique, d'être bénévole?

Il s'agit de se présenter une fois par semaine durant huit semaines consécutives pour faire la lecture pendant une heure à un groupe de deux à cinq enfants de maternelle, première ou deuxième année de l'école participante au programme *Lire et faire lire*. Il s'agit donc de huit heures au total par trimestre : ce n'est pas énorme! Ce qui est énorme, cependant, selon tous les témoignages, c'est le bénéfice qu'on en retire et il n'est pas rare d'entendre des bénévoles témoigner que cela a changé leur vie.



Lire et faire lire est désormais présent dans différents salons du livre et des activités auront lieu tout au long de 2012 pour souligner le dixième anniversaire. Si vous désirez vous impliquer d'une manière ou d'une autre, vous pouvez joindre *Lire et faire lire* :

Tél : 450 466-5005 ou 1 888 466-5705,
par courriel à : info@lireetfairelire.qc.ca
Site Internet : www.lireetfairelire.qc.ca

- * Les sept organismes à la base du programme *Lire et faire lire* sont :
- COFAQ : Confédération des organismes familiaux du Québec
 - UNEQ : Union des écrivaines et des écrivains québécois
 - BPQ : Bibliothèques publiques du Québec
 - RIOPFQ : Regroupement interorganismes pour une politique familiale au Québec
 - AREQ : Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
 - Parents Secours du Québec
 - SPST : Société pour la promotion des sciences et de la technologie

✓ Choisir la FLG

Je suis membre de notre Fondation depuis plusieurs années. En acceptant de prendre la relève à la présidence, je choisis de nouveau la Fondation et j'en fais un des mes engagements privilégiés, autant par le bénévolat accentué que j'y consacrerai que par le choix d'en faire un lieu d'accueil des dons annuels que je peux me permettre de faire.



Robert Gaulin
Président de la FLG

Pourquoi un tel choix et un tel engagement?

D'abord, en hommage à Laure Gaudreault, cette militante admirable qui a consacré sa vie au service de l'éducation et à l'amélioration des conditions de travail et de retraite du personnel de l'éducation. Son œuvre mérite d'être poursuivie par l'entremise de la Fondation qui porte son nom.

Ensuite, la mission de la Fondation, qui vise à aider les personnes retraitées ou les jeunes dans le besoin et à aider à la recherche médicale pour contrer les maladies qui frappent les personnes âgées, se situe dans le prolongement de ce que nous avons fait toute notre vie active et que nous pouvons continuer de faire autrement à la retraite. Cela rejoint nos convictions et nos engagements.

La Fondation Laure-Gaudreault, c'est la Fondation de l'AREQ, créée par elle, soutenue par ses instances et présente à la grandeur du Québec. Sans les ressources de l'AREQ et l'appui constant de ses élus, des instances sectorielles et régionales, la Fondation n'aurait pu distribuer des milliers de dons, qui font une différence dans la vie de personnes dans le besoin ou d'organismes

qui ont besoin de sous pour continuer leur œuvre.

Enfin, la Fondation ne vit que grâce au travail de bénévoles qui militent et donnent leur temps pour faire la promotion de la Fondation, solliciter et recueillir les dons par le biais de diverses activités de financement. Et cela, sans compter sur une permanence importante et des ressources professionnelles rémunérées, comme le font tant de fondations plus riches....

Il existe des milliers de fondations au Québec, qui ont chacune leur raison

d'être et la volonté de se développer. Nous le savons tous, puisque nous sommes fortement sollicités, parfois avec insistance. Nous avons à faire des choix, car personne ne peut répondre à toutes les demandes reçues.

Je vous invite à choisir la Fondation Laure-Gaudreault comme moi et des milliers d'autres.

Un merci tout spécial à Louise Giroux pour sa contribution exceptionnelle à la présidence de la Fondation.

La présidente de la Fondation Laure-Gaudreault (FLG), Louise Giroux, a tiré sa révérence en juillet dernier après quinze ans de loyaux services. Madame Giroux a cédé sa place à Robert Gaulin, figure bien connue à l'AREQ et à la CSQ.

Madame Giroux quitte non sans laisser un très bel héritage derrière elle. Sous sa présidence, la FLG a vu son nombre de membres passer de 1 000 à plus de 10 000. La Fondation est présente dans toutes les régions et, avec la collaboration des instances de l'AREQ, elle organise chaque année de nombreuses activités de collectes de fonds, ce qui lui permet de redistribuer des dizaines de milliers de dollars pour de bonnes causes.



Madame Giroux aura largement contribué à faire connaître l'œuvre de Laure Gaudreault, qu'elle a d'ailleurs côtoyée dans les années 1960. Elle y demeurera associée dans le cœur et dans l'esprit des membres de l'AREQ.

Au nom du Conseil d'administration et de tous les membres de l'AREQ, le président Pierre-Paul Côté souhaite remercier chaleureusement madame Giroux et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs.

Les communications à l'AREQ dans une nouvelle ère

Dans le but d'informer adéquatement et rapidement le plus grand nombre de ses membres à propos de ses actions et de ses prises de position, l'AREQ a graduellement diversifié ses moyens de communication au cours des dernières années : création d'un bulletin d'information mensuel, refonte de son site Internet, ajout d'une infolettre hebdomadaire, etc. Cette diversification se poursuivra au cours des prochains mois, notamment par le biais du Web et des médias sociaux. Voici un tour d'horizon des changements survenus ou à venir.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

l'Association. À cela s'ajoute une diffusion élargie dans quelques centaines de lieux publics, par exemple des cliniques médicales ou dentaires. Au cours des dernières années, le magazine était publié cinq fois par année et comptait généralement 36 ou 40 pages.

Magazine *Quoi de neuf*

Le magazine *Quoi de neuf* est, comme vous le savez, acheminé directement au domicile des 55 000 membres de

Le magazine sera désormais publié une fois par saison, soit quatre fois par année. Au besoin, il contiendra

davantage de pages et il veillera à traiter certains sujets plus en profondeur. C'est ainsi que le numéro d'automne, que vous avez entre les mains, compte 44 pages (celui de juin-juillet en comptait 40) et une majorité de ses textes se déploient sur deux pages plutôt qu'une. Ainsi, le magazine continuera d'être le fer de lance de nos moyens de communication.

Bulletin d'information *Le Focus*

Depuis six ans, le bulletin *Le Focus* est diffusé auprès des personnes présidentes de secteur et des membres des comités consultatifs nationaux à raison d'une dizaine de fois par année. Ce bulletin permet d'informer rapidement nos membres à propos d'événements et de rencontres à venir ou s'étant déroulés lors du mois précédent. On y retrouve également des hyperliens pertinents et des capsules d'information.

Compte tenu de sa popularité grandissante, le bulletin contiendra davantage de contenu et sera accessible à l'ensemble des membres de l'AREQ par l'entremise de l'Extranet. Pour y avoir accès, il vous suffit de cliquer sur l'onglet « Extranet » en haut de la page d'accueil du site Internet de l'AREQ,



www.araq.qc.net, puis d'inscrire votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (pour ce faire, veuillez suivre attentivement les directives).

Site Internet de l'AREQ

Le site Internet de l'AREQ a connu des changements importants en 2010 : refonte visuelle, développement d'applications interactives, ajout de contenu. Il est mis à jour plusieurs fois par semaine et s'accompagne, chaque vendredi, d'une infolettre à laquelle sont abonnées plus de 2 400 personnes. Il a enregistré plus de 100 000 visites durant la dernière année.

De nouvelles applications interactives seront graduellement développées sur le site. Des capsules vidéo y seront également ajoutées et davantage d'actualités Web seront mises en ligne.

Médias sociaux

De plus en plus, les médias sociaux permettent aux gens non seulement de s'informer, mais de s'exprimer et

de partager du contenu auprès de leur entourage. Les personnes âgées sont de plus en plus présentes sur des plateformes comme Facebook et Twitter. L'AREQ a donc entrepris d'utiliser davantage les médias sociaux.

La page www.facebook.com/monAREQ a été lancée au printemps. En plus des communiqués de l'Association, les membres de l'AREQ y trouveront des photos et des liens et pourront publier des commentaires. Toujours au printemps, le compte twitter.com/AREQ_csq a été créé afin que les personnes puissent suivre l'AREQ, relayer ses positions et aussi les commenter.

À la lumière de cette évolution et de cette diversification de nos moyens de communication, nous croyons être mieux en mesure de répondre aux besoins variés de tous nos membres, en respectant leurs particularités et leurs intérêts. Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de votre appréciation à www.araq.qc.net.



SUIVEZ-NOUS SUR LE WEB!



facebook.com/monAREQ



twitter.com/AREQ_csq



Infolettre de l'AREQ
www.araq.qc.net

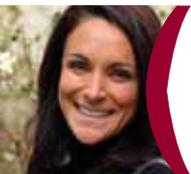


UNE FORCE POUR LA SOCIÉTÉ



Votre rente de retraite *en cas de décès*

Vous êtes soucieux de savoir ce qu'il adviendra de votre rente de retraite au moment de votre décès? Où ira l'argent de votre régime de retraite? Qui en profitera? Quels sont les droits de votre personne conjointe? Voici quelques points d'information qui répondront à vos questions.



Johanne Freire
Conseillère à la sécurité sociale
freire.johanne@csq.qc.net

Vous recevez actuellement une rente de retraite du RREGOP¹

Si au moment de votre décès, vous recevez une rente de retraite du RREGOP et que **vous vivez avec une personne**

conjointe, celle-ci recevra jusqu'à son décès une rente de conjoint survivant correspondant soit à 50 %, soit à 60 % de votre rente, conformément au choix que vous avez indiqué au moment de la prise de retraite. En effet, vous avez pu choisir de réduire votre rente de 2 % dans le but de laisser à votre personne conjointe 60 % de cette rente réduite au moment de votre décès.

Si au moment de votre décès, vous recevez une rente de retraite du RREGOP

et que **vous ne vivez pas avec une personne conjointe**, vos héritiers pourraient recevoir un montant calculé de la façon suivante : le total des cotisations que vous avez versées à votre régime de retraite plus les intérêts courus jusqu'à la date de votre retraite moins les sommes que vous avez déjà reçues à titre de rente de retraite. Cela signifie que si les sommes que vous avez reçues à titre de rente de retraite sont plus élevées que les cotisations que vous avez versées à votre régime

incluant les intérêts, aucune prestation ne sera versée à vos héritiers.

Vous recevez actuellement une rente de retraite du RRE²

Les règles concernant la rente de retraite du RRE en cas de décès diffèrent quelque peu de celles du RREGOP puisqu'elles prévoient des modalités pour les enfants à charge, s'il y a lieu. Si, au moment de votre décès, **vous vivez avec une personne conjointe et des enfants à charge**, 50 % de votre rente sera versée à votre personne conjointe et 10 % à chacun des enfants à charge, jusqu'à un maximum de 40 %.

Si **vous ne vivez pas avec une personne conjointe et seulement avec des enfants à charge**, c'est 20 % de votre rente qui sera versée à chaque enfant jusqu'à un maximum de 80 %.

Advenant le cas où **vous ne vivez ni avec une personne conjointe ni avec des enfants à charge** au moment de votre décès, ce sont vos héritiers qui recevront un montant correspondant à la différence entre le total des cotisations versées à votre régime de retraite, incluant les intérêts courus jusqu'à la date de votre retraite, et les sommes que vous avez déjà reçues à titre de rente de retraite.

Règles communes au RREGOP au RRE en cas de décès

Définition de personne conjointe

La Loi sur le RREGOP et celle sur le RRE définissent la personne conjointe comme étant la personne mariée ou unie civilement avec une personne participante ou retraitée ou encore la personne de sexe différent ou de

même sexe qui est présentée publiquement comme sa personne conjointe et qui, au moment du décès de la personne participante ou retraitée, vivait maritalement avec elle depuis au moins trois ans.

Cette période est d'un an (au lieu de trois ans) si, au cours de cette union, un enfant est né ou naîtra, s'il y a adoption par l'une des deux personnes conjointes d'un enfant de l'autre ou s'il y a eu adoption conjointe d'un enfant.

Délais

Il n'y a aucun délai pour faire une demande de rente de conjoint survivant à la CARRA³.

Coordination

Si ce n'est déjà fait, la coordination avec la rente du RRQ⁴ s'appliquera à la rente du conjoint survivant versée à votre personne conjointe à compter du mois suivant votre décès, et ce, même si vous n'avez pas encore atteint l'âge de 65 ans lors de votre décès.

Renonciation du conjoint à ses droits

Depuis mai 2008, il est possible pour la personne conjointe survivante de renoncer à son droit de recevoir une rente de conjoint survivant au profit des héritiers de la personne retraitée. Cette renonciation peut être révoquée ultérieurement en avisant la CARRA de la décision par écrit. La CARRA doit recevoir l'avis au plus tard la veille du décès de la personne retraitée. Cependant, le fait de renoncer à une rente de conjoint survivant au profit des héritiers ne prive pas la personne conjointe de ses droits à titre d'héritière.

Les héritiers

Vous ne pouvez choisir de léguer votre régime de retraite à la personne de votre choix par le biais d'un testament, par exemple. La Loi sur le RREGOP et celle sur le RRE précisent déjà quelles sont les personnes qui ont des droits sur votre régime de retraite, selon que vous avez ou non une personne conjointe (RREGOP et RRE) ou des enfants à charge (RRE) au moment de votre décès. Quelles que soient les dispositions de votre testament, votre régime de retraite ira forcément à votre personne conjointe (RREGOP et RRE) et/ou à vos enfants à charge (RRE).

Si vous ne vivez ni avec une personne conjointe ni avec des enfants à charge ou si votre personne conjointe avait renoncé à ses droits au profit des héritiers au moment de votre décès, ce sont les héritiers identifiés comme tels dans votre testament qui seront les bénéficiaires. En l'absence de testament, les héritiers seront déterminés en fonction des liens familiaux, comme prévu dans le Code civil du Québec.

1. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
2. Régime de retraite des enseignants
3. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
4. Régime des rentes du Québec

Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

L'AMIANTE EST PARTOUT : LA PRUDENCE S'IMPOSE!

Au cours des derniers mois, quelques membres ont communiqué avec l'AREQ ou avec la CSQ après avoir reçu des diagnostics de maladies reliées à une exposition à la fibre d'amiante. Ces personnes n'ont jamais occupé un emploi dans le secteur de l'amiante ni habité dans la région productrice. Alors que le gouvernement du Québec veut soutenir la reprise des activités à la mine Jeffrey située à Asbestos par un prêt de 58 millions de dollars, le débat est relancé sur l'utilisation sécuritaire de ce produit.

Pierre Lefebvre
Conseiller en santé et sécurité
du travail, CSQ

Les gouvernements du Canada et du Québec prétendent en effet que les pays importateurs de cette production pourront bénéficier de l'expertise développée ici et que des vérifications seront faites sur place quant aux conditions réelles d'utilisation de cette fibre minérale. Or, un rapport synthèse publié en février 2011¹ par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) soulève des doutes troublants sur son utilisation sécuritaire ici même.

En effet, selon cette étude, même si la norme québécoise d'exposition à la fibre d'amiante est cent fois moins exigeante que la norme en vigueur en Suisse ou aux Pays-Bas et dix fois moins exigeante que celle qui prévaut en France, aux États-Unis ou en Ontario, elle est difficilement respectée, particulièrement dans les chantiers de construction où se déroulent des travaux de désamiantage ou de démolition. Par ailleurs, dans les neuf établissements industriels recensés en 2009 qui utilisaient l'amiante chrysotile dans leur procédé de fabrication ou ceux où les travailleuses et travailleurs manipulaient des produits à base



d'amiante, aucun ne le faisait de façon sécuritaire. Entre 2005 et 2008, l'amiante était responsable de huit à neuf décès sur dix causés par des maladies professionnelles et acceptés par la CSST.

Contrairement à la situation qui prévalait il y a 60 ou 70 ans, ce ne sont pas les travailleuses et travailleurs de l'industrie de l'amiante qui sont aujourd'hui les plus touchés. Les luttes syndicales des années 1940 et 1950 en matière de santé et de sécurité du

travail dans la région de l'Amiante auront en effet permis d'assainir les conditions liées à son extraction et à sa transformation. Le secteur le plus « à risque » aujourd'hui est bien plus celui de la construction, là où des travaux de démolition, par exemple, sont entrepris sans que les précautions élémentaires soient prises, la plupart du temps parce que la présence d'amiante n'est pas documentée.

L'amiante se retrouve en effet dans bon nombre de bâtiments construits

jusque dans les années 1980. Longtemps utilisé comme matière isolante ou pour augmenter la résistance d'autres matériaux, l'amiante doit faire l'objet d'une surveillance étroite. On le retrouve ainsi dans certaines mousses isolantes ou ignifuges soufflées (flocage), dans des revêtements calorifuges ou ignifuges de conduits de chauffage ou autour d'appareils de chauffage ou de fours et même dans certaines tuiles de plancher en vinyle. Il est largement présent encore aujourd'hui dans plusieurs bâtiments publics, dont des écoles, des collèges, des centres administratifs et des établissements de santé.

Tant que l'amiante n'est pas « dérangé », il ne pose pas de problème d'hygiène du travail. Par contre, lorsque des travaux d'entretien ou de rénovation sont mal planifiés ou entrepris sans que la présence d'amiante soit prise en compte, des fibres respirables peuvent se retrouver dans l'air ambiant et se loger dans les poumons. Plus petites sont les fibres, plus profondément elles peuvent pénétrer. Ces fibres minérales peuvent demeurer des dizaines d'années dans les poumons et provoquer des maladies pulmonaires importantes. L'amiante, sous toutes ses formes, est reconnu cancérigène. La forme typique de cancer associé à l'amiante est le mésothéliome, un cancer qui affecte l'enveloppe des poumons (la plèvre) ou de la cavité abdominale (le péritoine). L'amiantose, par ailleurs, se manifestera d'abord par l'apparition de plaques fibreuses sur la plèvre (plaques pleurales) qui sont détectables par radiographie pulmonaire.

Le principal problème des maladies associées à l'amiante est leur longue

période de latence. Il peut s'écouler vingt-cinq à quarante ans, parfois plus, avant qu'une exposition significative ne se traduise par des signes cliniques permettant d'établir un diagnostic. Compte tenu de cette longue période de latence, la preuve d'une exposition professionnelle peut être difficile à faire en vue d'obtenir une indemnisation par la CSST. Cela est particulièrement vrai lorsque le travail effectué n'impliquait pas un risque élevé d'exposition directe à des fibres respirables.



À titre d'exemple, citons un cas reconnu par la Commission des lésions professionnelles (CLP)², le tribunal chargé d'entendre les recours en matière de santé et de sécurité du travail, mettant en cause une travailleuse qui a été exposée alors qu'elle a travaillé comme aide générale de cuisine dans une école secondaire pendant 21 ans. La CSST avait accepté la réclamation de la travailleuse, mais l'employeur contestait en prétendant que l'exposition de la travailleuse à l'amiante n'avait pu être significative. Des rapports d'inspection et des analyses de l'air ont été présentés au tribunal et ont démontré qu'une exposition avait été possible en raison de la dégradation du matériau isolant appliqué par

flocage et qui contenait une proportion importante d'amiante. La CLP a rejeté la contestation de l'employeur et lui a imputé la totalité des coûts d'indemnisation de cette maladie professionnelle dont la travailleuse était finalement décédée.

Les cas recensés dans les services publics sont heureusement rares, mais ils existent. On notera le cas d'un concierge qui a développé un mésothéliome en raison de la dégradation des tuiles de plancher en vinyle-amiante qu'il était chargé de récurer année après année, ou encore celui d'une secrétaire dans un ancien séminaire devenu cégep et qui est décédée d'un mésothéliome également. Dans ce dernier cas, la CSST tarde à se prononcer, plus de cinq ans après que la réclamation lui eut été adressée.

Un décès causé par l'amiante est un décès de trop. Le gouvernement tarde cependant à publier les listes de bâtiments publics où on retrouve encore de l'amiante. Il est primordial que les locaux présentant un risque, même minime, soient identifiés et que ces informations soient communiquées aux usagers, présents et passés, de ces bâtiments. Quant aux victimes, que leur exposition soit reliée à leur travail ou découle de la présence d'amiante dans leur environnement, des programmes de soutien doivent leur être offerts.

1 Institut national de santé publique du Québec, *Amiante : connaissances acquises sur l'exposition et les maladies des travailleurs et de la population générale du Québec de 2003 à 2009*, Direction des risques biologiques et de la santé au travail, février 2011, publication 1213, 107 pages.

2 Commission scolaire au Coeur-des-Vallées et Turcotte (Succession de), 21 septembre 2011, Suzanne Séguin, juge administratif, 2011 QCCLP 6216

Ta laïcité, sa laïcité, *ma laïcité*

Tout le monde, ou presque, souhaite la laïcité du Québec. L'unanimité se teinte de nuances très variées quand il s'agit d'en déterminer les modalités.

Marcelle Sauvageau
Membre du Comité national
de l'action sociopolitique

Un peu d'histoire

L'idée de la séparation de l'État et des Églises figurait déjà dans la Déclaration d'indépendance des Patriotes de 1838. Le principe a par la suite été défendu par l'Institut canadien, avec des hommes comme Papineau et Arthur Buies. Plus tard, le premier ministre Adélard Godbout devra tenir tête à l'Église catholique pour accorder le droit de vote aux femmes (25 avril 1940) et pour passer une loi sur l'instruction obligatoire. Le manifeste du Refus global annonce la Révolution tranquille dont nous connaissons les répercussions, puisque nous en étions. En 1975, le Québec adoptera la Charte des droits et libertés qui reconnaîtra la liberté de conscience et la liberté de religion. Si l'idée d'un État laïque remonte aux Patriotes de 1838, on ne peut affirmer que la laïcité n'est qu'un mouvement de défense face aux minorités de plus en plus nombreuses chez nous. Parallèlement, se réalisait l'émancipation des femmes : à travail égal, salaire égal; accessibilité à tous les métiers et à toutes les professions; la Charte mondiale des droits des femmes pour l'humanité, long processus pour faire enfin reconnaître l'égalité des femmes et des hommes.

Les accommodements raisonnables

Le premier accommodement raisonnable, adopté par la Cour suprême en 1990, visait d'abord les handicapés. On l'adopta ensuite à des individus dont les croyances ou les rites religieux ne cadraient pas dans la vie d'une entreprise. La multiplicité de ces jugements a fait craindre à plusieurs de perdre les acquis péniblement gagnés, et a sans doute incité le Parti libéral à créer la Commission Bouchard-Taylor en 2008.

Cette dernière a permis au Québec entier de s'exprimer sur les accommodements. Le rapport qui en a résulté n'a pas fait l'unanimité et il a partiellement été écarté par le gouvernement. Pendant ce temps, le contexte international est marqué par la montée des intégrismes : l'intégrisme islamique dans le monde arabo-musulman et l'intégrisme chrétien d'une partie des Américains. Les médias ont abondamment parlé des femmes cachées sous les burqas; tellement que si une discussion



sur la laïcité s'ouvre, on peut compter deux minutes pour que le débat s'ouvre sur l'islam et le voile islamique. On en arrive donc à devoir établir la priorité de l'un des deux droits suivants : celui de l'égalité des sexes et celui de la liberté de religion et du port de ses signes extérieurs, pour les personnes employées par l'État.

Deux orientations

Le rapport de la commission Bouchard-Taylor (2008) distingue la laïcité ouverte de celle qui ne le serait pas. Le gouvernement actuel s'est prononcé pour la laïcité ouverte. Cette dernière a été soutenue, entre autres, par Daniel Weinstock, initiateur du *Manifeste pour un Québec pluraliste*, par Françoise

David, porte-parole de Québec solidaire et par la Fédération des femmes du Québec. *Les tenants de la laïcité ouverte*, écrit Daniel Weinstock, *préconisent une approche visant à minimiser les limitations aux droits civiques individuels. Ils défendent un principe de proportionnalité enjoignant l'État à ne pas sacrifier les droits individuels au-delà de ce qui est strictement nécessaire afin d'assurer la neutralité de l'État.* Pour sa part, Françoise David dit craindre bien davantage l'intégrisme chrétien qui sévit aux États-Unis et au Canada que l'intégrisme arabo-musulman. Elle constate que toute la société semble devenue féministe depuis l'avènement des accommodements raisonnables. Elle souhaite donc que toute la société lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discrimination vécues par toutes les femmes du Québec. C'est dans le même esprit que la Fédération des femmes du Québec prend le parti de l'égalité et de la liberté des femmes dans toute leur diversité.

Parmi les partisans de la laïcité stricte ou absolue, on retrouve madame Djemila Benhabid, auteure bien connue, Guy Rocher initiateur de *La Déclaration pour un Québec laïc et pluraliste* et le Conseil du statut de la femme. *Quand cesserons-nous d'élargir les failles du système actuel en tentant d'accommoder les intégristes?* s'interroge Djemila Benhabid. Cette dernière ne cesse d'intervenir publiquement pour l'instauration d'une laïcité ferme et exigeante. Selon elle, la commission Bouchard-Taylor a contribué à une laïcité permissive et l'obtention d'une charte de la laïcité devient urgente. Monsieur Rocher écrit : *La laïcité dite « ouverte » est le régime du cas par cas et supposera des recours répétés à la Commission des droits de la personne et*

des droits de la jeunesse. Il affirme : *Ce concept vise à ouvrir les institutions publiques à l'intrusion du religieux. Ce n'est donc pas la laïcité qui est ouverte, mais l'État qui s'ouvre à ce que la laïcité est censée tenir à l'écart de l'État.* Le Conseil du statut de la femme réclame la disparition du crucifix à l'Assemblée nationale, l'interdiction du port du voile ou du turban par les agents de l'État et l'affirmation en toutes lettres de la laïcité de l'État dans la charte des droits et libertés du Québec.

Dans son mémoire sur le sujet, qu'on peut lire sur le site de l'AREQ, notre association affirme elle aussi la nécessité de l'adoption d'une charte de laïcité; et signale, en citant l'éditorialiste du *Nouvel Observateur*, que : *Avec la tolérance, on installe des communautés. Avec la laïcité, on construit une nation.* Ce débat peut continuer indéfiniment, un consensus n'est pas pour demain. Pour y mettre fin, il faudra que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, sache donner la priorité à l'intérêt des citoyens au maintien du pouvoir. À ce prix seulement, ta laïcité, sa laïcité ou ma laïcité pourront devenir notre laïcité.

Sources :

Normand Baillargeon et Jean-Marc Pilote. *Le Québec en quête de laïcité.* Éditions écosociété 2011

www.pourunquébecpluraliste.org

www.quebecllaic.org

Djemila Benhabid. *Ma vie à contre-coran.* Montréal VLB, 2009

Djemila Benhabid. *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident.* Montréal VLB, 2011

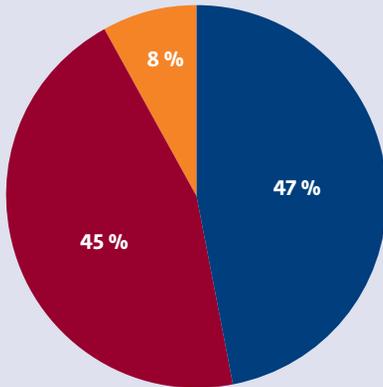


Questions hebdomadaires

Chaque semaine, on retrouve sur le site Internet de l'AREQ une question à laquelle les internautes sont invités à répondre. Ces sondages n'ont aucune prétention scientifique. Toutefois, ils permettent de prendre le pouls des membres de l'Association à propos de débats sociaux majeurs ou encore de dossiers d'actualité. Voici les résultats aux deux questions ayant suscité le plus de votes :

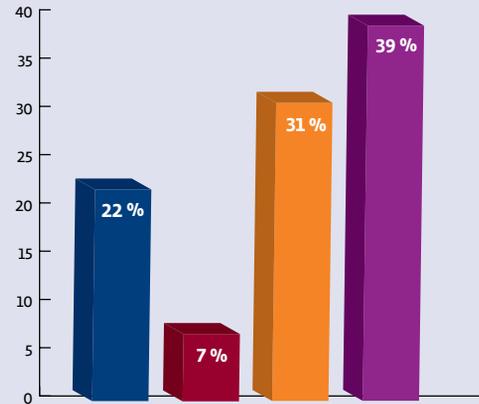
Selon vous, les publicités négatives en politique ont-elles un effet sur l'électorat? (juin 2012)

	Oui, cela fonctionne auprès de certaines personnes.	47 %
	La pub risque fort de se retourner contre le parti qui la produit.	45 %
	Ça n'a aucun effet.	8 %



Avez-vous assisté ou assisterez-vous à l'assemblée générale de l'AREQ dans votre région ou votre secteur? (mai 2012)

	Assemblée générale sectorielle	22 %
	Assemblée générale régionale	7 %
	Aucune des deux	31 %
	Les deux	39 %



Campagne 2012 D'ENTRAIDE DONNER CA REND LE COEUR LÉGER...

À compter du 1^{er} octobre 2012, la campagne d'entraide qui se déroule au profit des Centraide, de Partenairesanté-Québec et ses membres ainsi que de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, sera de retour!

Vous avez reçu ou recevrez bientôt votre fiche de souscription pour l'édition 2012 de la campagne. Si vous ne recevez pas de fiche, vous en trouverez une version électronique dans le site Internet du Comité Entraide.

Vous aurez ainsi le pouvoir d'aider des centaines de milliers de personnes vivant des situations difficiles.

www.entraide.gouv.qc.ca








Fred Pellerin
porte-parole de la campagne

L'adoption d'un régime entièrement public D'ASSURANCE MÉDICAMENTS s'impose au Québec



Dans son plan d'action national 2011-2014, qui découle des orientations adoptées lors du Congrès de juin 2011, l'AREQ s'est engagée à appuyer les revendications pour un régime universel de médicaments et à fournir de l'information à ses membres sur la pertinence d'un tel régime. Dans cette perspective, le magazine *Quoi de neuf* a sollicité la contribution de l'Union des consommateurs, qui a développé une grande expertise sur la question. Le présent article aborde donc les problèmes d'équité liés au régime hybride actuel, de même que l'explosion et le contrôle des coûts des médicaments, puis propose des solutions pour corriger la situation.

Elisabeth Gibeau

Analyste, politiques sociales et fiscales

Analyste, santé

Union des consommateurs

EGibeau@uniondesconsommateurs.ca

Le Québec a instauré, en 1997, un régime général d'assurance médicaments (RGAM) qui a représenté un progrès incontestable pour le 1,5 million de personnes qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune protection d'assurance. Aujourd'hui, l'ensemble des Québécois sont couverts pour leurs achats de médicaments soit par le RGAM (43 % de la population), soit par les assurances collectives offertes par leurs employeurs (57 % – la majorité). Notre régime est donc hybride puisqu'il comporte une partie publique (gouvernementale) et une partie privée (gérée par les compagnies d'assurance).

Bien que le Québec soit la seule province à offrir une couverture d'assurance médicaments à l'ensemble de ses résidents, le RGAM n'a pas réglé tous les problèmes d'accès aux médicaments. Ainsi, en 2005, un sondage maison de l'Union des consommateurs, effectué dans le cadre de 209 consultations budgétaires effectuées dans ses ACEF¹ membres, révélait que 74 % des répondants (ou un membre de leur famille) avaient eu, dans les 12 derniers mois, à emprunter pour se procurer un médicament prescrit. Les trois quarts!

Comment expliquer cette situation? Pour l'Union des consommateurs, deux raisons principales : 1) les problèmes d'équité liés au régime hybride actuel d'assurance médicaments et 2) l'explosion du coût des médicaments au Québec et au Canada dans les dernières années. La solution que nous préconisons : l'adoption d'un régime entièrement public d'assurance médicaments.

Étudios tout cela d'un peu plus près

Problèmes d'équité liés au régime actuel d'assurance médicaments

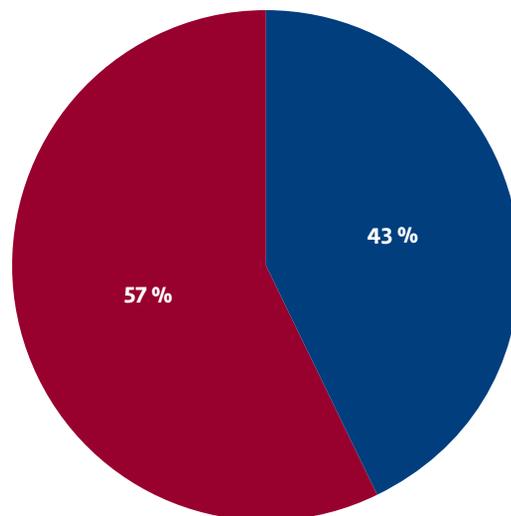
Nous avons documenté, dans un mémoire publié en 2009², de nombreuses iniquités liées au choix d'adopter un régime hybride public-privé d'assurance médicaments. Voyons quelques exemples :

- dans le régime public, la prime augmente progressivement... jusqu'à un revenu de 14 410 \$. À partir de ce montant, une personne seule devra payer la prime maximale (579 \$ en 2012), comme celle gagnant 100 000 \$. Dans les régimes privés d'assurance collective, la situation est encore moins équitable puisque la prime des assurés n'est pas fixée en fonction du revenu mais plutôt en fonction du risque représenté par l'état de santé de l'ensemble des employés d'un même bureau. Le patron et ses employés paient donc la même prime;
- dans les régimes privés, aucune catégorie d'assuré ne bénéficie de la gratuité des médicaments, pas même les enfants mineurs (contrairement au public);
- une taxe de vente de 9 % est appliquée sur les primes d'assurance collective et les employés ont aussi à payer des impôts sur la contribution de leur employeur à leur régime d'assurance collective (pas de taxe dans le régime public);



Couverture d'assurance médicaments au Québec

■ Régime général d'assurance médicaments (RGAM)	43 %
■ Assurances collectives	57 %



Source : Rapport annuel de gestion 2010-2011 de la RAMQ

- le pharmacien peut charger aux assurés des régimes privés entre 8 \$ et 30 \$ en honoraires (alors que la Régie d'assurance maladie du Québec – RAMQ – fixe les honoraires à 8,12 \$ pour ses assurés);
- une enquête de *Protégez-vous*, en avril 2009, a montré qu'il existe des prix différents pour un même médicament, d'une pharmacie à l'autre : les écarts de prix vont de 9 % à 80 %, et ce, uniquement pour les gens qui sont couverts par un régime privé;
- les bénéficiaires du régime public paient, eux, toujours le même prix, quelle que soit la pharmacie qu'ils fréquentent. Mais ils subissent des hausses de cotisations importantes, d'année en année, la prime maximale étant passée de 175 \$ en 1997 à 579 \$ en 2012, une hausse de 230 %!;
- en outre, malgré ses tentatives de contrôle des coûts, la RAMQ enregistre année après année des déficits liés à son régime d'assurance médicaments. Ce déficit est inhérent à son mode de financement.

Pourquoi un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec?

1. Pour permettre à tous un accès raisonnable et équitable aux médicaments, ce que ne permet pas notre régime d'assurance médicaments. En effet, quelques faits concernant le régime public-privé actuel :
 - au privé, aucune catégorie d'assuré ne bénéficie de la gratuité de médicaments;
 - les honoraires des pharmaciens varient de 8 \$ à 30 \$ dans les régimes privés alors que la RAMQ les fixe à 8,12 \$;
 - les écarts de prix pour un même médicament vont de 9 % à 80 % au privé.
2. Pour contrôler l'explosion des dépenses en médicaments. Comment :
 - en accordant au gouvernement un meilleur pouvoir de négociation grâce à l'achat de 100 % des médicaments au Québec;
 - en nous permettant d'assurer une efficacité maximale à des politiques de contrôle des coûts. Par exemple :
 - procéder par appels d'offres pour l'achat de nos médicaments;
 - harmoniser les honoraires des pharmaciens;
 - régler la disparité des coûts entre les médicaments vendus aux assurés du public et du privé.

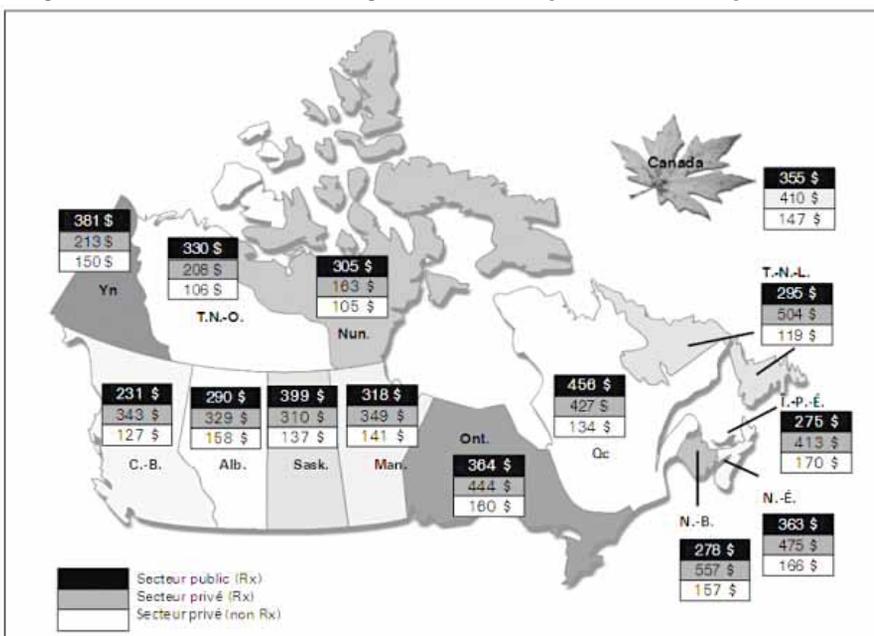
En effet, comme les prestataires de l'assistance sociale et certaines personnes âgées ne contribuent pas au régime, ce sont en conséquence les adhérents ne profitant pas de la gratuité des médicaments qui se partagent le fardeau de son financement et subissent la hausse constante des cotisations. Or, leur contribution n'est pas suffisante pour éponger les frais et l'ensemble des contribuables se retrouve bon an mal an à assumer un déficit de deux milliards de dollars (alors que la majorité de ces contribuables paient aussi des primes d'assurances collectives pour leurs propres achats de médicaments).

Il nous apparaît donc clairement que, si une protection de base est effectivement offerte à l'ensemble des Québécois depuis 1997, elle ne l'est pas aux mêmes conditions pour tous, engendrant une situation inéquitable quant à l'accès aux médicaments.

L'explosion du coût des médicaments au Québec et au Canada dans les dernières années

Plus de six milliards de dollars sont consacrés chaque année, au Québec, à l'achat de médicaments. Ceux-ci ne servent désormais plus seulement à guérir, mais bien aussi

Dépenses en médicaments par habitant (Canada 2010)



Source : Institut canadien d'information sur la santé

à prévenir les maladies et à remplacer des chirurgies. Conséquemment, dans le sillage du virage ambulatoire, une grande part des achats en médicaments est passée dans le portefeuille des citoyens-consommateurs. Conséquence? Ce sont eux qui assument le gros d'une facture qui explose.

Car, indubitablement, les dépenses et le coût des médicaments explosent, dans notre belle province. Les dépenses en médicaments et en services pharmaceutiques de la RAMQ représentent depuis quelques années déjà le deuxième poste de dépenses le plus important après celui des services médicaux.

L'Institut de la statistique du Québec révèle, dans ses *Données sociales 2009*, que, parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les dépenses des ménages en soins de santé sont les plus élevées. C'est le seul poste de dépenses dans cette situation, car pour le logement, l'alimentation et l'éducation, les dépenses des Québécois sont moindres que celles de leurs compatriotes canadiens. Ainsi, les soins de santé coûtent aux ménages québécois 18 % de plus qu'en Ontario et 2 % de plus que dans le reste du Canada. « En effet, les dépenses engagées par les ménages au titre des primes d'assurance maladie – comprenant les régimes d'assurance hospitalisation et frais de médicaments ainsi que les régimes privés d'assurance maladie – sont beaucoup plus élevées au Québec (715 \$) en moyenne en 2005 comparativement à l'Ontario (404 \$) ».

Lorsque l'on se compare, au niveau international, on ne se console pas, au contraire : le Canada dépense 735 \$ par habitant en médicaments, soit le montant le plus élevé après les États-Unis (988 \$). À noter que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ne dépensent respectivement que 363 \$ et 517 \$ par habitant en médicaments³.

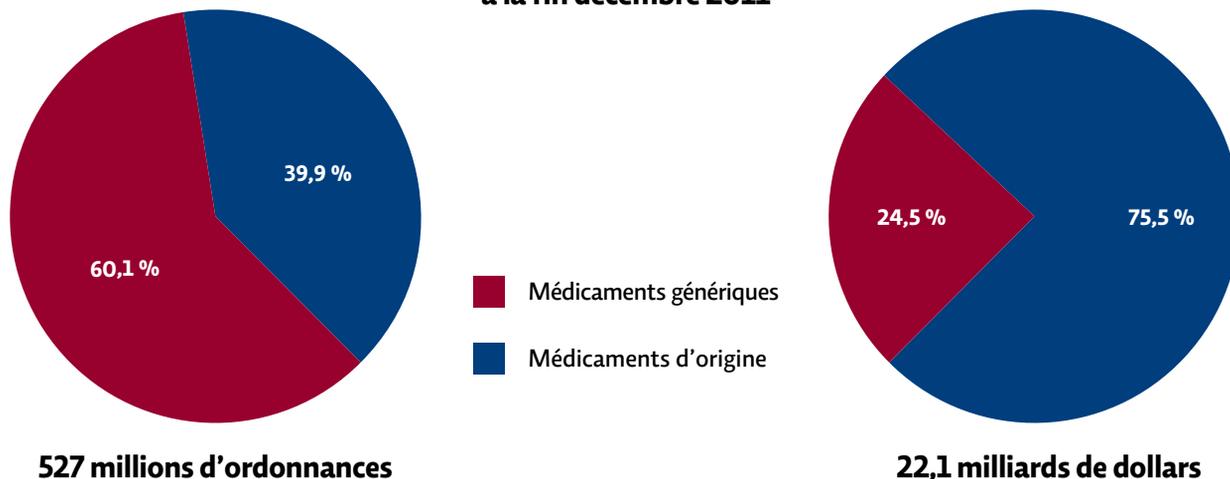
En somme, les Canadiens paient les médicaments les plus chers du monde, avec la Suisse. En effet, ils défraient, pour remplir leurs ordonnances, 30 % de plus que les autres pays de l'OCDE! Et les Québécois paient 8 % de plus que la moyenne des Canadiens (donc 38 % de plus que la moyenne de nos homologues de l'OCDE...). Triste palmarès.

Le contrôle du coût des médicaments au Québec devrait être une cible prioritaire pour les finances publiques – pourquoi et comment

Les raisons de cette explosion des dépenses

Plusieurs raisons expliquent cette explosion du coût et des dépenses en médicaments au Québec, notamment : 1) la règle de 15 ans; 2) l'usage non optimal et le prix élevé des médicaments génériques; 3) la méthode de fixation des prix du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et 4) le régime hybride d'assurance médicaments.

Marché canadien des médicaments délivrés sur ordonnance à la fin décembre 2011



Source : IMS Health Canada, Canadian Compuscript



1) La règle de 15 ans

La révision des privilèges consentis par le gouvernement du Québec à l'industrie du médicament d'origine s'impose. Un des privilèges les plus évidents et les moins justifiés est la règle dite « de 15 ans ». Cette règle est une exception à l'application de la politique du prix le plus bas normalement exigée par le gouvernement. Appliquée uniquement au Québec, elle fait en sorte que la RAMQ rembourse pleinement un médicament original pour une période de 15 ans à partir de la date d'inscription du médicament sur la liste des médicaments remboursés par la RAMQ, et ce, même si un médicament générique est disponible à la moitié du coût. Cette protection est accordée en sus de celle conférée par la loi fédérale sur les brevets.

Au moment de l'introduction de cette règle, le gouvernement évaluait ressortir gagnant puisque cette subvention lui permettait de conserver une industrie avec emplois à haute valeur ajoutée. Cela était vrai en 2005, où l'application de la règle de 15 ans a coûté 25 millions \$ au gouvernement, pour des retombées fiscales de 37 millions \$. Mais, en 2012, le Conseil du Trésor a publié des chiffres indiquant que la règle de 15 ans lui a coûté 173,8 millions \$. Il y a donc près de 150 millions \$ à aller récupérer là, en permettant simplement, grâce à l'abolition de la règle de 15 ans, que la politique du prix le plus bas s'étende à tous les produits inscrits sur la liste de médicaments remboursés.

2) L'usage non optimal et le prix élevé des médicaments génériques

L'abolition de la règle de 15 ans permettrait aussi d'encourager la fabrication de médicaments génériques dans la province, considérant qu'à l'heure actuelle au Québec, seulement 54 % des ordonnances sont remplies par l'achat de

médicaments génériques, c'est le pire taux d'utilisation au Canada (aux États-Unis, 75 % des ordonnances le sont). Pourtant, selon l'Association canadienne du médicament générique (ACMG), alors que les médicaments génériques comptent pour 57 % de toutes les ordonnances, ils n'accaparent que 26 % des coûts d'achat de médicaments.

D'autres économies pourraient être faites en réduisant le prix des génériques : en effet, le prix des médicaments génériques est particulièrement élevé au Canada. Ainsi, au Québec, les prix des médicaments génériques sont fixés, depuis avril 2012 à 25 % de la valeur du médicament de marque équivalent. Cette façon de fixer le prix du médicament générique en fonction de son équivalent de marque ne repose sur aucune logique de coûts : certains génériques coûtent en effet beaucoup moins à produire, alors que pour d'autres, c'est le contraire.

Procéder par appels d'offre, comme le font les hôpitaux, serait beaucoup plus judicieux. Avec des résultats probants : des prix au moins 39 % moins élevés que les prix payés en pharmacie pour les mêmes médicaments.



3) La méthode de fixation des prix du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Au Canada, le prix des médicaments brevetés vendus aux grossistes, hôpitaux et pharmacies est encadré par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Cet organisme est chargé de s'assurer que le prix de lancement des médicaments brevetés vendus au pays ne soit pas « excessif » (le prix de lancement n'est pas le prix de détail payé en fin de compte par le patient lequel comprend les marges bénéficiaires, frais de grossistes et/ou honoraires des pharmaciens). Pour cela, l'organisme compare les prix pratiqués ici avec ceux d'autres pays. Or, le choix a été fait de se comparer sur la base du prix médian de sept pays de référence, dont les quatre pratiquant les prix les plus élevés du monde (États-Unis, Suisse, Suède, Allemagne).

Pourtant, une étude du CEPMB montre qu'en décidant plutôt de se comparer au prix médian de treize pays, dont les quatre les plus chers, cela ferait baisser les prix de 11 %!

4) Le choix d'un régime hybride d'assurance médicaments

Outre les problèmes d'équité traités plus haut, le régime hybride actuel d'assurance médicaments provoque aussi un autre sérieux problème : une incapacité pour nos gouvernements de contrôler efficacement les coûts. Comment serait-ce possible quand on ne contrôle que 43 % des achats? La conséquence : les mesures entreprises par la RAMQ pour contrôler les coûts ne touchent que ses assurés, sans régler tous les problèmes, tandis que les dépenses explosent dans les régimes privés d'assurances.

Comment reprendre le contrôle et assurer une meilleure équité : l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments

Nous croyons que seul un régime d'assurance médicaments géré, financé et intégré au système public de santé, puis encadré par une politique du médicament améliorée, permettrait d'adopter des mesures de contrôle des coûts et des dépenses qui soient pleinement efficaces, tout en corrigeant les problèmes d'équité liés au régime hybride actuel.

Les pays qui ont adopté un tel régime entièrement public, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ont des prix de 24 % à 48 % moindres qu'au Québec et une croissance annuelle des coûts de 2 à 3 fois inférieure à la nôtre.

Un argumentaire économique paru en septembre 2010 confirme les économies potentielles permises par l'adoption de ce régime entièrement public : simplement en éliminant le gaspillage lié à l'assurance privée et en améliorant les choix thérapeutiques, un régime public universel permettrait aux Canadiens d'économiser 2,9 milliards (environ 12 % du total). À lui seul, le Québec économiserait près de 1 milliard de dollars (soit 14 % de ses dépenses)⁴. En profitant de l'occasion pour réviser aussi les politiques industrielles qui accroissent le prix des médicaments, tel que le choix du CEPMB d'utiliser comme référence quatre pays où les prix sont les plus élevés ou la règle de 15 ans, le Québec économiserait plus de 3 milliards par an, soit 45 % de ses dépenses, selon les mêmes chercheurs.

Une étude de Morgan, Hanley, McMahon et Barer démontre que le Canada aurait tout avantage à imiter la Nouvelle-Zélande. En prenant pour exemple quatre sortes de médicaments, les chercheurs ont montré que les prix néo-zélandais étaient en moyenne 45 % moins élevés que ceux prévalant en Colombie-Britannique pour les mêmes médicaments. Pour les versions génériques de ces médicaments, les prix étaient 58 % moins élevés.



L'adoption de politiques d'achat au plus bas prix a l'avantage de réduire les coûts, mais aussi de limiter la prolifération des « me-too drugs », ces médicaments ne présentant aucune réelle innovation mais qui se détaillent néanmoins beaucoup plus cher que la version précédente. L'Office of Fair-Trade, au Royaume-Uni, a démontré que ces politiques d'achat encouragent l'innovation en réorientant les fonds vers la recherche innovatrice plutôt qu'« imitatrice ».

Morgan *et al.* évoque les différents obstacles à la mise en place d'une telle politique d'achat au plus bas prix : manque de volonté politique, lobby d'une industrie pharmaceutique bien implantée au pays et faible rapport de force des acheteurs publics de médicaments. Un régime d'assurance médicaments entièrement public appuyé par des politiques d'achat de médicaments permettrait au gouvernement d'acquiescer ce rapport de force face aux compagnies pharmaceutiques.

Conclusion

L'explosion des dépenses en médicaments au Québec commande des mesures immédiates de contrôle. Le remède le plus efficace serait d'adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments. À l'échelle internationale, des pays qui l'ont adopté ont vu leurs dépenses en médicaments grandement réduites.

Un tel régime permettrait en outre d'accorder à tous un accès raisonnable et équitable aux médicaments, peu importe la condition financière, l'âge ou l'état de santé. Il serait bénéfique pour le gouvernement (qui y trouverait les moyens de réduire l'augmentation de ses dépenses en médicaments), pour les assurés des actuels régimes publics et privés (qui profiteraient d'une réduction de leur contribution financière au régime) et pour les employeurs (qui n'auraient plus à gérer les hausses continues des primes de leur assurance collective et à subir les conséquences de la condition physique de leurs employés). Les seuls qui y perdraient sont les compagnies pharmaceutiques qui devraient vendre leurs médicaments à meilleur coût, les compagnies d'assurance qui perdraient la partie médicaments du marché de l'assurance collective et les employeurs n'offrant actuellement pas de régime d'assurance collective à leurs employés et qui seraient dorénavant forcés de contribuer au régime public. Leurs objections à la

mise en place d'un RGAM public sont donc prévisibles et attendues.

La forme de financement proposée permettrait un partage des coûts par l'ensemble de la population et donnerait au gouvernement québécois, qui deviendrait le seul acheteur de médicaments de la province, un meilleur rapport de force pour le contrôle des dépenses en médicaments.

La mise en place d'un régime universel d'assurance médicaments doit impérativement s'accompagner de mesures assurant sa pérennité : parmi celles-ci, notons l'abolition de la règle de 15 ans et l'adoption urgente de politiques d'achat de médicaments, à l'instar de ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande.

L'actuelle crise des finances publiques devrait être un incitatif à l'action et non un frein.

L'Union des consommateurs mène depuis 2009 une campagne d'appui en faveur de l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec. Plus de 260 groupes (communautaires et syndicaux, dont l'AREQ) et experts, ont jusqu'à présent signifié leur appui. Une journée d'étude a été organisée à l'automne 2010, ainsi que des présentations faites à l'Assemblée nationale, en 2011 et 2012. Pour tous les détails, consulter le site de notre organisme :

<http://uniondesconsommateurs.ca/nos-comites/sante/rapports-et-memoires/pour-un-regime-dassurance-medicaments-entierement-public/>

- 1 L'Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif regroupant des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels. La mission de notre organisme est de promouvoir et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.
- 2 Pour les détails, consulter le mémoire « Pour un régime public universel d'assurance médicaments au Québec », juin 2009, Union des consommateurs. http://www.consommateur.qc.ca/union-des-consommateurs/?page_id=543
- 3 Données de 2009.
- 4 Gagnon, Marc-André. 17 septembre 2010. « Médicaments : un régime universel public pour tous les Québécois », Cyberpresse. <http://www.cyberpresse.ca/opinions/201009/17/01-4316658-medicaments-un-regime-universel-public-pour-tous-les-quebecois.php>

États généraux de l'action et de l'analyse féministes

Les 25 et 26 mai dernier se tenait une deuxième rencontre des ÉTATS GÉNÉRAUX de l'action et de l'analyse féministes. Le processus des États généraux a été lancé en mai 2011 et se terminera à l'automne 2013 par la tenue d'un grand forum des femmes. Ce n'est donc pas un événement unique mais une démarche collective de réflexion et de discussion. Dans un premier temps, on a préparé des outils d'information et on a fait une consultation à laquelle des femmes de différents milieux ont participé. C'est à partir de ces consultations que s'est fait le Colloque des 25 et 26 mai à Québec.

Nicole Talbot
Membre du Comité national
de la condition des femmes

Qu'est-ce que les ÉTATS GÉNÉRAUX?

Les valeurs qui animent les ÉTATS GÉNÉRAUX sont celles de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité : liberté, égalité, solidarité, justice et paix.

En termes simples, comme l'a écrit Christiane Brink : « C'est de regarder le chemin parcouru depuis les 20 dernières années, de nous mettre d'accord sur le portrait de la situation actuelle et de nous donner une vision d'avenir ».* Les femmes ont choisi comme point de départ un moment qui a marqué le Québec, le forum « Pour un Québec féminin pluriel » de 1992 qui a fait en sorte que la lutte contre la pauvreté est devenue une des priorités du mouvement des femmes et a mené, en 1995, à la marche « Du Pain et des Roses ».

Les principaux objectifs des États généraux consistent à :

- partager les analyses quant aux acquis du mouvement des femmes et aux défis pour atteindre une véritable égalité;
- faire le point sur les pratiques et les analyses féministes afin de renouveler les priorités d'action en tenant compte de l'évolution du mouvement des femmes et de la société;
- amener à une grande diversité en rejoignant les féministes de toutes origines, de toutes régions, de tous milieux, de tous âges et sexes.



À la suite des travaux en ateliers lors du Colloque, l'équipe des États généraux a retenu sept grands défis :

1) État, démocratie et capitalisme

Autour d'un projet féministe de société, réhabiliter le rôle de l'État au service de la démocratie et du bien commun en visant l'inclusion et l'égalité, développer des alliances pour préserver les acquis, défendre le bien commun et protéger les ressources naturelles.

2) Violences patriarcales et masculines

S'outiller pour contrer la montée des intégristes religieux qui perpétuent et promeuvent les traditions sexistes et contrer la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes visant le contrôle social des femmes.

3) Santé des femmes

Travailler à la réduction des inégalités et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes en créant un projet féministe de santé globale pour contrer le désengagement de l'État et les menaces liées aux droits et au contrôle du corps des femmes.

4) Intersection des oppressions et alliances

Favoriser le développement de pratiques féministes antioppression et antiracistes soucieuses des rapports de pouvoir et de l'intersection des oppressions et des privilèges, pour garantir le respect de la diversité et l'inclusion de toutes les femmes dans le mouvement féministe et dans la société en développant des espaces de dialogue, de formation et de déconstruction des privilèges.

5) Bilan du mouvement des femmes avec la collaboration des Femmes autochtones du Québec (FAQ)

Transmettre et vulgariser l'histoire, les pratiques et les cultures autochtones, pour mettre fin à l'ignorance et aux préjugés envers les autochtones et tisser ou consolider les solidarités en vue de la fin de l'oppression et de l'exclusion.

6) Mouvement des femmes : survie, autonomie et renouveau

Contrer le mythe de l'égalité atteinte, se réapproprier le féminisme avec son histoire et ses luttes visant un projet positif et inclusif par l'éducation, la recherche, l'analyse différenciée, le traitement des sujets d'actualité et le politique.

7) Paroles des femmes dans les sphères publiques

Investir les médias, le cyberspace en adoptant des stratégies constructives et proactives pour revaloriser le mouvement féministe et ses revendications dans les sphères publiques.

Comme on le constate, il y a beaucoup de « Pain » sur la planche et si possible des « Roses ». Oui, il y a beaucoup à faire. Au Québec, on affirme que l'ÉGALITÉ est un principe fondamental et certains veulent nous convaincre que l'égalité homme-femme est atteinte. L'actualité, notre quotidien et l'analyse systémique démontrent le contraire. Les femmes vivent encore la PAUVRETÉ, salaire à 74 % et revenus de retraite à 50 % si on compare aux hommes. Les femmes vivent plus longtemps avec moins. Le VIEILLISSEMENT au féminin signifie souvent abandon, solitude car la société valorise la jeunesse et la beauté.

L'économie mondialisée continue à se reposer grandement sur le TRAVAIL INVISIBLE et gratuit des femmes. Avec le désengagement de l'État, les femmes sont poussées vers une plus grande prise en charge des besoins de la famille aux dépens de leurs revenus autonomes et de leurs revenus à la retraite. L'instauration du Régime volontaire épargne-retraite et l'augmentation de l'âge de la retraite ne vont pas aider les femmes. Le mouvement des femmes s'inquiète aussi devant la précarisation des emplois, l'insécurité sociale, la consolidation de la droite, la valorisation des possédants par les gouvernements.

Les femmes de l'AREQ, comme toutes les femmes âgées du Québec, viennent d'un monde récent où il n'y avait pas de garderies, pas de congé maternité (encore moins parental), pas de divorce, pas de contraception, pas d'avortement, pas de capacités juridiques des femmes mariées, aucune égalité des salaires, et congédiement pour cause de mariage ou de grossesse... Des gains ont été faits par les femmes et aujourd'hui, des enjeux comme la conciliation travail-famille, ce n'est plus l'apanage des femmes.

Le Colloque, à Québec, a confirmé que le mouvement féministe est organisé, pluriel, ancré dans tout le Québec et prêt à réfléchir sur les enjeux de la société et sur lui-même. Le Colloque a fait voir les avancées et les reculs avec une analyse du contexte. Le mouvement rejoint les femmes et ceux qui les aiment et, s'il est porteur de défis, il est surtout porteur d'espoir.

* Magazine *Quoi de neuf* février – mars 2012

Un colloque inégalé!

La région Laval-Laurentides-Lanaudière a tenu, le 5 avril 2012, à l'hôtel Le Mirage de Blainville, un colloque sur le thème de l'eau. Ce projet est issu du Congrès 2008 où une demande a été faite de mettre en place un projet mobilisateur touchant l'environnement. Le Comité national en environnement et développement durable s'est alors penché sur cette demande au cours du triennat et une ébauche de projet en est ressortie.

Claudette Lefebvre
Membre du Comité national
en environnement
et développement durable

Cent quarante membres de l'AREQ Laval-Laurentides-Lanaudière ont participé pour faire de cette journée une réflexion et une occasion de poser des gestes concrets en regard de la problématique de l'eau, ici et ailleurs dans le monde. Vous me direz que l'eau au Québec, au Canada, ce n'est pas un problème, car il y en a beaucoup. Eh bien, si je mentionne les gaz de schiste, la vente de bouteilles d'eau, les algues bleues... qu'en pensez-vous?

Le Comité régional en environnement dont je suis la responsable fut chargé de l'organisation de cette journée. Les comités régionaux permanents ont travaillé en collaboration avec le comité organisateur composé de Aline Savoie, présidente régionale, Josée Bertrand, présidente du secteur des Affluents, Claudine Texier, présidente sortante du secteur Laval Nord, Lucille Gagné, responsable régionale du comité des communications et moi-même. Bien des gens ont été impliqués, car ce projet se voulait totalement mobilisateur et je crois qu'il le fut.

Le colloque a débuté à 9 h sous la présidence d'honneur de Louise Charlebois, 1^{re} vice-présidente de l'AREQ.

Lors de l'inscription, une farandole d'une douzaine d'élèves du primaire,

d'une école de Blainville, de la maternelle à la 6^e année, vêtus de bleu et de blanc, accueillait les participants. Ces élèves avaient produit des maquettes sur l'eau qui furent exposées tout au cours de la journée. Une carte d'engagement de l'organisme Développement et Paix afin de réduire l'utilisation de bouteilles d'eau a été remise à toutes et tous. Par la suite, un conteur est venu nous parler de l'eau de Pâques! Durant le colloque, un collectif fut animé afin de permettre aux participants d'exprimer ce qu'ils ressentaient.

Ensuite, les ateliers ont débuté. Le comité régional en environnement et développement durable a présenté un atelier sur l'eau embouteillée animé par Éric Laroche, conseiller à la formation et à la vie associative à l'AREQ. Le comité régional des assurances présenta un atelier sur l'eau et les médicaments et une conférence d'Isabelle Ducharme, pharmacienne. Le comité régional d'action sociopolitique, avec la conférencière Meera Karunanathan du Conseil canadien de l'environnement présenta un atelier sur l'eau, une ressource différente des autres ressources. Le comité régional de la condition des femmes a choisi avec Martine Gagné, conférencière de « ONE DROP » de traiter du rôle des femmes en regard de l'eau dans le monde. Le comité des arts visuels présenta une magnifique exposition de photos avec le thème de l'eau et des coups de cœur ont été votés par les participants. Et

finalement, le comité de l'indexation se chargea de présenter quatre kiosques avec des produits du terroir, de laine de mouton et d'alpagas ainsi que des produits naturels pour le corps. La Coalition Eau Secours et le Centre d'interprétation de l'eau de Ste-Rose, par leur kiosque respectif, ont sensibilisé les gens et répondu à des questions.

Un bon dîner avec des produits du terroir a été offert aux convives par la région. En après-midi, un spectacle intitulé « Par monts et par vaux » nous a fait découvrir deux artistes, Angèle Courville et Philippe-Emmanuel David, un jeune couple qui avait entrepris de sillonner les rivières sur le territoire des Laurentides et de composer des chansons sur ce thème.

L'évaluation du colloque par les participants nous a permis de constater que la satisfaction était grande et le commentaire le plus souvent apporté était que les ateliers d'une heure auraient pu informer davantage s'ils avaient duré plus longtemps.

Alors, je crois bien que l'ensemble des comités a pu dire « Mission accomplie ». Finalement, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé de près ou de loin au succès de cette magnifique journée de colloque. Et qui sait, peut-être à la prochaine!

Que ferez-vous le 19 novembre prochain?

Parmi les multiples journées internationales instaurées ou reconnues par l'ONU, on retrouve plusieurs thématiques très importantes pour le développement de la population : Journée de la femme, des droits de l'homme, de l'enfant, de la famille et combien d'autres qui soulignent le caractère historique d'événements, de grandes réalisations et de grandes causes humanitaires.



Éric Laroche
Conseiller à la formation
et à la vie associative
laroche.eric@csq.qc.net

C'est donc dans ce but qu'un groupe d'hommes de l'Australie a décidé en 1994 de mieux faire reconnaître l'apport positif des hommes pour la société. La Journée internationale des hommes a été inaugurée en 1999, à Trinité-et-Tobago. Il s'agit d'un événement international célébré chaque année le 19 novembre, soutenu par les Nations Unies et appuyé par la directrice du Programme des femmes pour une culture de la paix de l'UNESCO, Ingeborg Breines. Cet appel à la reconnaissance du rôle masculin positif et à d'autres problématiques reliées aux garçons et aux hommes a reçu depuis l'appui d'hommes partout à travers le monde : États-Unis, Europe, Afrique, Asie et Antilles. Cette journée a même été reconnue par certaines municipalités canadiennes telles que la ville d'Oshawa en Ontario et Vancouver en Colombie-Britannique.

Objectifs

Selon le site Wikipédia et le site de l'organisation de cette journée, voici les objectifs de la Journée internationale des hommes :

- promouvoir les modèles masculins positifs; pas uniquement les vedettes de cinéma et les vedettes

- du sport, mais les hommes de la classe ouvrière qui vivent leur vie de façon décente et honnête;
- célébrer les contributions positives des hommes à la société, à la communauté, à la famille, au mariage, aux soins des enfants et à l'environnement;
- se concentrer sur la santé et le bien-être des hommes; socialement, émotionnellement, physiquement et spirituellement;
- mettre en valeur la discrimination contre les hommes dans les secteurs des services sociaux, des attitudes sociales, des attentes et de la loi;

- améliorer les relations entre les sexes et promouvoir l'égalité;
- créer un monde plus sûr et meilleur, là où les gens peuvent vivre en pleine sécurité et grandir en vivant leur plein potentiel.

Et lorsqu'on parle de réalité, on parle de la VRAIE et non pas un amalgame de stéréotypes dont on fait la promotion dans les publicités, où on personnifie souvent l'homme comme étant « stupide, sans émotions, centré sur lui-même, prétentieux, violent, dangereux, à la recherche du pouvoir ou même irresponsable. »¹



CONDITION DES HOMMES

Thématique pour 2012

Le grand dossier retenu pour 2012 est « la santé » ayant comme slogan « Aider les hommes et les garçons à vivre une vie plus joyeuse, plus en santé et plus longue! ». Une thématique qui vous dit quelque chose? Oui, tout à fait. Il s'agit de la même thématique qui a été retenue par l'AREQ pour le triennat 2011-2014. Quant aux objectifs de la journée proposés par le fondateur de la Journée internationale des hommes (International Men's Day – IMD), le Dr Jerome Teelucksingh, ils ressemblent eux aussi étrangement à notre propre plan de travail :

- améliorer l'espérance de vie chez les hommes;
- aider l'homme à recevoir l'aide qui lui est nécessaire;
- améliorer l'éducation chez les garçons;

- lutter contre l'acceptation de la violence contre les garçons et les hommes;
- promouvoir des modèles de paternité et de masculinité positifs.

Cette thématique met en évidence les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui démontrent que plus d'un demi-million de personnes décèdent annuellement de violence, que 83 % de ces personnes sont des garçons et des hommes, et qu'une proportion similaire de la morbidité liée à la violence (problèmes de santé, invalidité, ou mort prématurée) est aussi portée par les garçons et les hommes. Des chiffres qui doivent être connus, désapprouvés par nos mots et nos actions. Une façon de rendre plus vivant le dicton « Pas de retraite pour la citoyenneté ».

La santé le 19 novembre... et toute l'année!

Pourquoi ne pas nous interroger plus spécifiquement sur la santé des hommes et des garçons et tendre à l'amélioration des relations entre les sexes en mettant en lumière des modèles masculins positifs? Pourquoi ainsi ne pas travailler ensemble à l'édification d'une société plus juste et viable pour toutes et tous?

Autrement dit, pas question de parler des hommes au détriment des femmes ou de recréer une « guerre des sexes ». Il s'agit plutôt de s'assurer que la réalité masculine n'est pas oubliée et aider les hommes d'aujourd'hui et ceux de demain à développer une meilleure estime de soi et un désir de participer à la construction de meilleures relations et sociétés.

Pour de plus amples informations sur la condition des hommes, consulter le site de l'Association, dans la section Dossiers. Entre-temps, n'hésitez pas à nous acheminer vos idées et vos suggestions. Et pourquoi ne pas nous encourager, messieurs, à porter fièrement la moustache en novembre afin de promouvoir la santé des hommes et de trouver des traitements visant à prévenir ou traiter les différents cancers touchant notre famille et nos amis.

Au plaisir de recevoir vos photos... et bon 19 novembre!

1 Traduction Ad lib du site *International Men's Day Global, Origins and Evolution: Perspectives of Two International Days*, http://www.international-mens-day.com/IWD_IMD.php

Voici quelques statistiques intéressantes provenant du site canadien de Movember (<http://ca.movember.com>), organisme qui fait la promotion de la santé des hommes par une campagne de financement reliée au mois dédié au cancer de la prostate (novembre) :

- plus de 177 800 nouveaux cas de cancer et 75 000 décès reliés au cancer sont estimés au Canada en 2011;
- après le cancer de la prostate, celui du poumon est le cancer le plus fréquent au Canada;
- il est estimé que 5 % plus d'hommes développeront un cancer à travers leur vie au Canada;
- les cas de cancer sont plus élevés dans les provinces maritimes et au Québec;

- après le cancer, la cause la plus élevée de décès se situe au niveau des maladies cardiaques;
- approximativement 93 000 hommes canadiens seront diagnostiqués comme porteurs d'un cancer, environ 39 900 en décèderont;
- chaque jour, 11 hommes canadiens décèdent du cancer de la prostate malgré le fait que ce type de cancer est à 90 % curable – si détecté dans ses premiers stades;
- le cancer testiculaire est le cancer le plus commun chez les hommes canadiens âgés de 15 à 29 ans;
- au Canada, 4 personnes qui se suicident sur 5 sont des hommes.

Journée internationale des **HOMMES**

19 novembre
2012



Aider les hommes et les garçons à **vivre mieux, plus longtemps** et en meilleure santé.

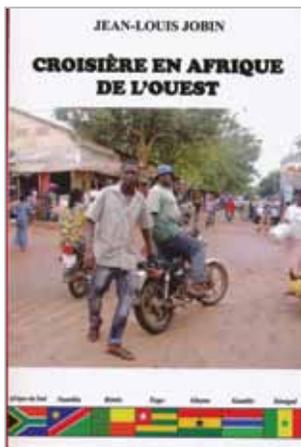
AREQ
CSQ



www.areq.qc.net

I NOS MEMBRES PUBLIENT I

CROISIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST



JOBIN, Jean-Louis. Québec, 2011, 250 pages. Coût : 30 \$. En vente auprès de l'auteur et dans quelques librairies. Avec mon épouse et un groupe de Québécois nous sommes partis pour une croisière de 31 jours en Afrique de l'Ouest et quatre jours en Europe. Cette croisière fut organisée par le Centre des Croisières de Québec. Nous passons une nuitée à Paris avant de nous envoler en Afrique du Sud pour visiter les

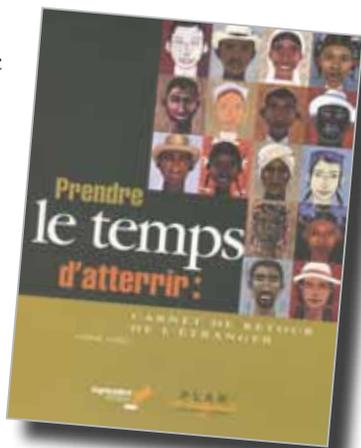
villes de Johannesburg, Pretoria, Soweto (bidonville) et Cap de l'Espérance (Cape Town). Nous embarquons dans le navire Ocean Princess pour partir en croisière. Ensuite, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. Ces pays européens sont les principales mères-patries des colonies africaines du XVI^e au XX^e siècle. Quelle belle et grande croisière de 31 jours plus 4 jours en Europe AIR-TERRE-MER sur l'océan Atlantique!

1316, du Domaine du Moulin
Ancienne-Lorette QC G2E 4N1
Tél. : 418 872-6966

www.jeanlouisjobin.com

PRENDRE LE TEMPS D'ATTERRIR : CARNET DE RETOUR DE L'ÉTRANGER

LORD, Annie. Septembre éditeur et Plan Nagua, Québec, 2007, 60 pages. Coût : 18,95 \$. En vente en librairie et auprès de l'auteure. <http://pages.videotron.com/atterrir>. Peu importe le type de séjour : études, stage professionnel ou de solidarité internationale,



travail, tour du monde sac à dos, etc., *Prendre le temps d'atterrir* fournit, aux jeunes et aux moins jeunes voyageurs, l'occasion de faire le point et d'amoindrir le blues du retour. Clair et concis, ce carnet de retour invite les voyageurs à atterrir en soi et à se donner le temps de réflexion nécessaire à tout nouveau choix. Conçu pour respecter le rythme de chacun, il permet aussi de se reconnaître dans des témoignages. C'est un cadeau idéal pour qui revient de loin.

Tél. : 418 838-6851

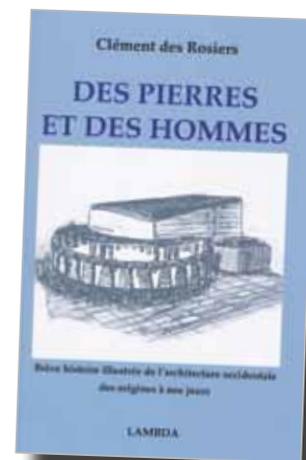
alord14@videotron.ca

DES PIERRES ET DES HOMMES

DES ROSIERS, Clément. Lambda, Ferme-Neuve (Québec), 2011, 215 pages. Coût : 25 \$. En vente auprès de l'auteur. Architecture et histoire générale se fondent dans ce livre qui s'adresse au néophyte, à l'amateur curieux du passé humain, au voyageur un peu perdu entre la Renaissance et le néoclassicisme, ou à l'étudiant qui recherche une bonne synthèse de l'évolution de l'architecture occidentale. Il fait ressortir les caractéristiques importantes de chacun des grands styles, mais aussi le contexte humain des différentes sociétés (politique, social, technologique, religieux). Une centaine d'illustrations soigneusement dessinées à l'encre par l'auteur font ressortir les caractéristiques des chefs-d'œuvre architecturaux du patrimoine occidental.

Tél. : 819 587-4337

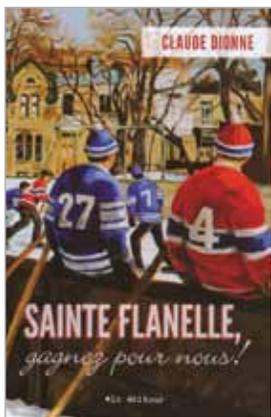
clementdesrosiers@yahoo.ca



SAINTE FLANELLE, GAGNEZ POUR NOUS!

DIONNE, Claude. Montréal, ULB éditeur, 2012, 272 pages. Coût : 27,95 \$. En vente dans toutes les librairies du Québec. Montréal, année 1950 – Clément Belzile grandit au sein d'une famille puritaine qui nourrit pour lui de grandes ambitions. Mais les espoirs de ses parents fondent comme neige au soleil lorsque s'impose sa véritable passion : le Canadien de Montréal. Placé à l'orphelinat au

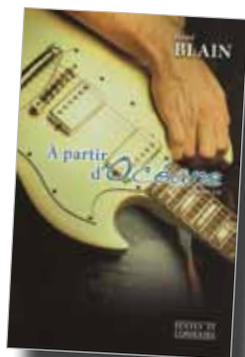
Dans le cadre de la chronique **Nos membres publient**, le magazine *Quoi de neuf* fait la promotion de livres publiés par les membres de l'AREQ. Seuls les ouvrages écrits sont retenus. Les membres doivent faire parvenir un exemplaire de leur livre aux bureaux de l'AREQ, accompagné d'une courte fiche indiquant : nom de l'auteur et coordonnées complètes, titre du livre, lieu et année de publication, éditeur, nombre de pages, prix, façon de se le procurer ainsi qu'un court résumé (75 mots) du livre. Les livres reçus sont remis à la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager qui distribue des livres dans des pays défavorisés.



décès de son père, Clément trouve réconfort et inspiration chez ses héros. Lorsqu'une étrange statuette remise par le notaire vient de révéler un pan nébuleux de son histoire familiale, Clément puise dans les victoires miraculeuses de la Sainte Flanelle la force de se mettre en quête de la vérité. Un roman émouvant qui réveille en nous la nostalgie des belles années du CH et de Québec.

À PARTIR D'OCÉANE

BLAIN, René. Textes et contextes, 2012, 220 pages. Coût : 24,95 \$. En vente auprès de l'auteur ou dans les librairies. Cet ouvrage exploite de façon humaine et romancée l'hypersexualité masculine. En 1960, musicien et étudiant à temps complet, Benoît Lavoie ne songe qu'à s'amuser. Il comble sa soif de conquêtes par de multiples épisodes amoureux sans lendemain. Soudain, il apprend qu'il est père d'une enfant, Océane. Ben se trouve au cœur d'un tumulte psychologique lorsqu'il constate la futilité de ses passions. Sa prise de conscience l'entraîne dans une démarche ardue d'appropriation de son destin. Tél. : 450 965-1319 rene@reneblain.com



SOUVENIRS POUR DEMAIN

DE KONINCK, Godelieve. Québec, 2011, 104 pages. Coût : 15 \$. En vente dans plusieurs librairies de Québec ou directement chez l'auteur. Ce livre n'est pas un récit autobiographique de mon enfance à aujourd'hui. Il n'est ni chronologique ni événementiel. Il ne parle pas non plus de ma vie familiale actuelle, de mes réalisations personnelles ou professionnelles. C'est plutôt un album de souvenirs précieux, d'enfance et d'adolescence pour la plupart. Ces souvenirs, en plus d'avoir façonné la personne que je suis, n'en finissent



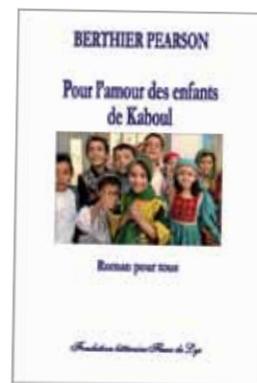
plus de m'habiter, de me diriger, de me rappeler l'importance des premières années et de la richesse du quotidien. Tél. : 418 682-6707

gdekoninck@videotron.ca

POUR L'AMOUR DES ENFANTS DE KABOUL

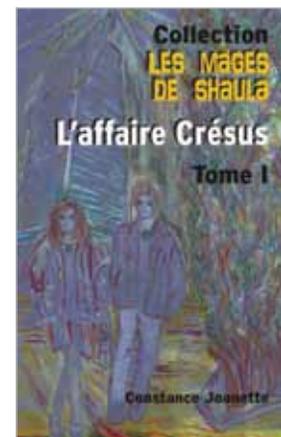
PEARSON, Berthier. Matane. Les éditions littéraires Fleur de Lys, 2011, 234 pages. Coût : 24,95 \$. L'idée de revoir ses grands-parents à la ferme après plusieurs années d'absence lui fait fermer les yeux de plaisir. Quelle surprise l'attend à la ferme? Comment sera l'été de ses 15 ans? Comment réagira-t-elle devant le cadeau de son grand-père et devant la présence de Carolanne et de Stéphane? Le mauvais sort qui lui a enlevé son père s'acharnera-t-il à nouveau sur Geneviève? Réussira-t-elle à réaliser son rêve de rejoindre l'équipe de Médecins du Monde et sauver les enfants de Kaboul qui se cachent dans les grottes afghanes que la guerre ne cesse de meurtrir? Tél. : 450 566-4033

En format papier et numérique : <http://manuscritdepot.com/berthier.pearson@cgocable.ca>

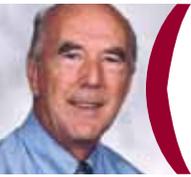


L'AFFAIRE CRÉSUS TOME 1 (DANS LA COLLECTION LES MAGES DE SHAULA)

JOANETTE, Constance. Édition Constance Joanette, 2012, 112 pages. Coût : 12 \$. En vente sur le site de l'éditeur. La collection Les Mages de Shaula nous entraîne dans un monde particulier, Shaula étant une triple étoile dans la constellation du Scorpion et les Mages étant des créatures de paix. L'affaire Crésus nous fait connaître deux super héros québécois dans des aventures insolites qu'ils résoudront sans arme ni violence mais à même leurs dons exceptionnels reçus à la suite d'une naissance particulière. Le tome 2 est en préparation. Roman d'anticipation pour les 15 à 75 ans. Shaula.et@videotron.ca



REMUEZ VOS MÉNINGES!



Renaud Turcotte
Équipe *Quoi de neuf*
turvac@hotmail.com

1. Sophie a deux frères jumeaux plus jeunes qu'elle. Si elle additionne les trois nombres correspondant à son âge et à celui de ses frères, elle obtient 19 alors que le produit de ces mêmes nombres est 176. Trouvez l'âge de Sophie.

2. Placez les chiffres 5, 6, 7, 8 et 9 dans les cases suivantes afin que le produit des nombres obtenu soit exact.

	3	
	X	
4	2	

3. Claude, Réjean, Benoît et Alain habitent des maisons semblables ayant un revêtement extérieur différent. L'une est en brique, une autre en vinyle, la troisième en agrégat et la dernière en *Canoxel*. Ils se distinguent aussi par leur voiture. Elles sont de conception japonaise, allemande, coréenne et américaine. À l'aide des indices suivants, trouvez pour chacun le revêtement de sa maison et la voiture qu'il possède.

- a) Alain, qui habite la maison en brique, ne conduit pas une voiture allemande.
- b) Réjean ne demeure pas dans la maison en vinyle ni celle en *Canoxel*.

- c) Benoît, qui conduit une voiture coréenne, n'habite pas la maison en *Canoxel*.
- d) Ni Alain ni Claude ne conduisent une voiture américaine.

4. Placez les nombres 5, 16, 9, 13, 7, 15 et 3 dans les cases vides de la grille ci-dessous afin que la somme de chaque ligne et de chaque colonne soit identique.

21		16	17	15
	19		20	13
18	31		4	14
24		10		14
2	4	28	22	

5. Placez les signes (), + et x entre les chiffres pour que l'égalité soit vraie.

- a) 1 1 1 1 1 = 2
- b) 2 2 2 2 2 = 32
- c) 3 3 3 3 3 = 30
- d) 4 4 4 4 4 = 36
- e) 5 5 5 5 5 = 75

6. À l'aide des indices, complétez la grille suivante avec cinq mots de cinq lettres. Donnez ensuite le mot formé par les lettres d'une diagonale.

					Mener à son terme
					Sans équivoque, évident
					Dont l'intérieur est vide
					Pas un, personne
					Pousser son cri en parlant des grands félins



7. Trouvez le mot qui, placé devant les cinq mots suivants, en forme de nouveaux.

- a) ___ cerner c) ___ céder
- ___ fier ___ cuit
- ___ cours ___ face
- ___ forme ___ diction
- ___ joint ___ lasser
- c) ___ axer d) ___ bal
- ___ fier ___ but
- ___ aise ___ dent
- ___ cours ___ angle
- ___ adresse ___ cher

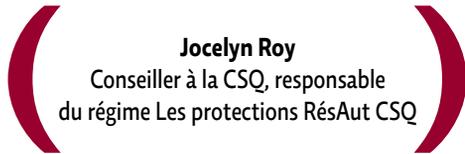
8. Voici deux listes de mots. Trouvez dans la colonne de droite celui qui peut être synonyme avec l'un de la colonne de gauche.

- a) Stupéfait 1) Bondon
- b) Avarice 2) Apostasie
- c) Besoin 3) Aigrefin
- d) Bouchon 4) Prorogation
- e) Brigand 5) Pantois
- f) Clan 6) Impératif
- g) Crapule 7) Déplétion
- h) Déclin 8) Pingrerie
- i) Défection 9) Crocheteur
- j) Délai 10) Phratric

Solutions de *Remuez vos méninges!* à la page 41.

Des astuces pour prévenir **LE VOL**

Découvrir qu'un voleur est passé chez nous en notre absence ou que notre véhicule a été volé n'a rien de très agréable. La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par la CSQ, vous propose quelques astuces pour vous protéger d'une telle éventualité.



Jocelyn Roy
Conseiller à la CSQ, responsable
du régime Les protections RésAut CSQ

Selon Statistique Canada, près de 500 véhicules sont volés chaque jour au Canada

En prenant quelques précautions, vous pourriez éviter les désagréments émotifs et matériels occasionnés par le vol de votre véhicule.

- Ne laissez jamais vos clés dans votre véhicule et évitez de cacher des clés de secours dans une petite boîte magnétique sous votre véhicule.
- Fermez vos vitres et verrouillez vos portes en tout temps lorsque vous n'êtes pas à bord.
- Lorsque vous stationnez votre véhicule, bloquez vos roues en les tournant d'un côté et actionnez le frein à main. Ainsi, le remorquage de votre véhicule sera plus difficile pour les voleurs.

- Optez toujours pour un stationnement bien éclairé et situé dans un endroit sécuritaire.
- Cachez les biens de valeur que vous transportez dans votre véhicule.
- Équipez votre véhicule d'un système antivol ou d'un dispositif de blocage du volant, du levier de vitesses ou de la pédale d'embrayage. Il s'agit du meilleur moyen de protéger votre véhicule contre le vol.

Pour éloigner les voleurs, donnez un air habité à votre maison

- Il n'y a rien de plus tentant pour les cambrioleurs qu'une demeure inoccupée pendant plusieurs jours.
- Faites tondre la pelouse, faites arroser les fleurs et ramasser tout ce qui est déposé à votre porte (courrier, journaux, etc.).
- Installez une minuterie automatique pour régler l'éclairage et allumez une radio – un moyen efficace

et peu coûteux de dissuader les voleurs.

- Ne laissez rien traîner autour de la maison qui permettrait à quelqu'un d'y pénétrer – une échelle, par exemple.
- Avant de partir, veillez à ce que les portes et fenêtres soient verrouillées et le système d'alarme activé.

Pour obtenir une soumission d'assurance auto ou habitation : visitez csq.lapersonnelle.com ou composez le 1 888 476-8737.



laPersonnelle

Pour obtenir plus de conseils préventifs, consultez le Bureau d'assurance du Canada.

La Personnelle fait référence à La Personnelle, assurances générales inc.

Ces conseils sont fournis à titre purement indicatif et ne remplacent pas ceux d'un expert en la matière.



Un certain regard



Michel Jacques
Équipe *Quoi de neuf*
nimic45@globetrotter.net

Samedi matin, après les aurores, une tâche reportée plus d'une fois m'attend : rafraîchir les murs du salon de la maison. Quelles sont les couleurs à l'avant-garde? Je n'ai pas de réponse. Pour délester mes neurones, je me rends chez l'ami de tout bricoleur. Il y a là un va-et-vient habituel. À l'arrière-boutique, une scie ronfle dans un bruit d'enfer. Je me dirige au comptoir de la peinture, mes questions bien en mémoire. Une autre personne attend pour s'informer. À la dérobée, je jette un regard sans arrière-pensée à cette inconnue qui est près de moi.

Au moment du contact de mon œil avec le sien, de son œil avec le mien, le temps s'arrête comme par magie. Cette personne est-elle belle, grande, rousse ou blonde, je ne sais. Saisis par l'omniprésence visuelle de l'un et de l'autre, nous sommes sans mot, ne cherchant pas à analyser ce qui se passe. Pas de panique! L'éclair de nos yeux se marie. Plus rien ne bouge et le temps se fige. Une atmosphère nuageuse flotte sur l'extérieur des choses. Le silence du moment s'impose et devient plus dense.

Quel bien-être m'habite! J'ai l'impression de plonger dans un océan de plénitude, illimité, et si bienfaisant. Harmonieusement nos yeux se

déposent lentement sur ceux de l'autre et recherchent réciproquement leur consentement. Les paroles sont inutiles. Nous sommes seuls au monde.

Plus aucun geste n'est fait. Une même langueur nous envahit tous les deux, comme un murmure de l'âme, profond et continu qui domine celui des voix. Ce regard vague et serein est bon comme un vent d'été chaud. Je sens, en nous regardant, un bruissement



dans ma tête, comme si quelque chose de sonore s'échappait de nos prunelles fixes. Que je suis bien et heureux de me baigner dans ses yeux. Nos regards d'aurore d'un matin de mai s'étreignent le temps d'une éternité. En union, en fusion!

L'œil de cette inconnue continue à me happer et à me procurer des instants d'extase. Les objets autour de nous semblent devenir plus immobiles et se perdre dans l'ombre comme un océan ténébreux. Nous sommes à l'aise l'un avec l'autre, sans questionnement. L'existence banale disparaît! Amnésie tranquille.

À peine quelques clignements de nos yeux sont témoins de l'inutilité de l'heure, du jour, de l'identité de l'individu. Tout autour de nous, les pas et les voix sont devenus muets, comme une mer étale et le vol lent de l'oiseau qui plane.

Je suis partout et nulle part, surpris de voir l'autre qui me devine et qui boit mon être dans sa totalité, et sans réticence de ma part. Je suis plongé dans un état de bien-être, et de disponibilité rarement éprouvé.

Puis, je sors de ce nid d'oisillons, bien loin des févriers, j'entends des bruits, j'aperçois les gens à la caisse, probablement les mêmes qu'il y a quelques secondes. Je pose enfin ma question de bricoleur à la préposée qui n'a pas vu les deux clients devant elle vivre un moment de frénésie intérieure unique et inattendu.

Pendant les prochaines heures, je me laisserai hypnotiser par la courbe de ses sourcils encore et encore puis je me laisserai de cette rêverie que l'on a sur ce qui ne reviendra plus.

Entre deux chaises à la cathédrale



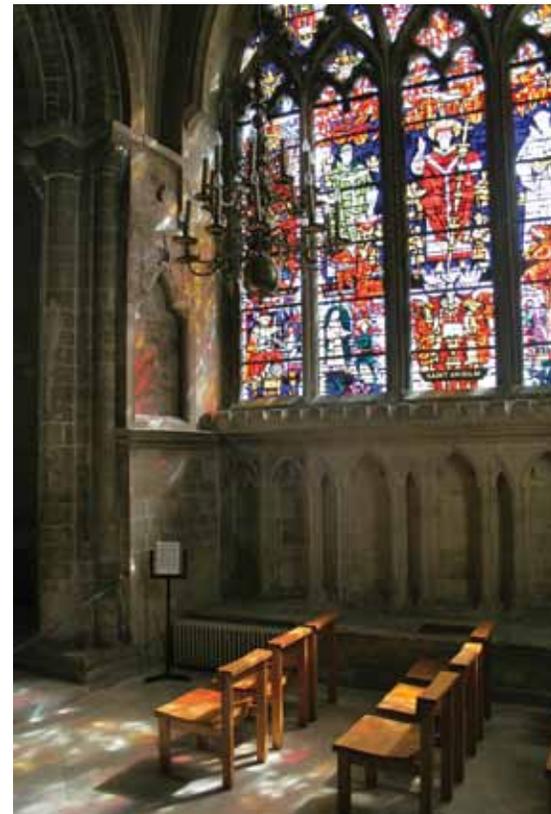
Denys Bergeron
Équipe *Quoi de neuf*
denysbergeron@gosfordairnet.com

De prime abord, on peut se demander quel lien existe entre les mots *chaire*, *chaise* et *cathédrale*. Eh bien! c'est l'idée de « siège ». Le mot *chaire* résulte de l'évolution phonétique régulière du latin *cathedra*, « siège à dossier ». Quant à *chaise*, c'est tout simplement une variante dialectale de *chaire*. Les deux mots (*chaise* et *chaire*) ont longtemps désigné le même objet, un siège à dossier. Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle que *chaise* supprime définitivement son concurrent et conserve de manière exclusive le sens de « siège ».

Parallèlement, le mot *chaire* (à l'origine du mot anglais *chair*) se spécialise dans

le sens de siège honorifique d'un personnage important, puis dans celui de tribune élevée de laquelle le prêtre s'adresse aux fidèles (monter en *chaire*), puis dans celui de poste d'un professeur à l'université (une *chaire* de philosophie). Quel rapport alors avec une cathédrale? Ce rapport, c'est encore « siège »! Le nom féminin *cathédrale* (église épiscopale) vient de l'adjectif *cathédral* emprunté au latin médiéval *cathedralis*, « relatif au siège de l'autorité épiscopale », dérivé de *cathedra*, « siège ». La cathédrale, abréviation d'église cathédrale (comme capitale est celle de ville capitale), c'est l'église « siège » de l'autorité de l'évêque.

En somme, le mot latin *cathedra* a donné naissance à deux mots populaires, *chaire* et *chaise*, dans lesquels on a du mal à reconnaître le mot souche, et au mot savant *cathédrale*.



Solutions Remuez vos méninges!

1. Sophie a 11 ans.

2.

5	3	7	
X			
4	2	9	6

3. Claude : *Canaxel* et allemande;
Réjean : agrégat et américaine;
Benoît : vinyle et coréenne;
Alain : brique et japonaise.

4.

21	3	16	17	15
7	19	13	20	13
18	31	5	4	14
24	15	10	9	14
2	4	28	22	16

5. a) $(1 \times 1 \times 1 \times 1) + 1 = 2$
b) $(2 \times 2 \times 2) \times (2 + 2) = 32$
ou $2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 = 32$
c) $(3 + 3 + 3) \times 3 + 3 = 30$

- d) $(4 \times 4) + 4 + (4 \times 4) = 36$
e) $(5 + 5) \times 5 + (5 \times 5) = 75$

6.

F	I	N	I	R	Fleur
C	L	A	I	R	
C	R	E	U	X	
A	U	C	U	N	
R	U	G	I	R	

7. a) con b) mal c) pré d) tri
8. a) 5; b) 8; c) 6; d) 1; e) 9; f) 10;
g) 3; h) 7; i) 2; j) 4.

| À VOS CLAVIERS! |

Céline Gendron
genceline@hotmail.com

Jabo-net



Quelle heure est-il? Quelle température fait-il? En haut de page, cliquez sur le menu déroulant, choisissez par exemple Las Vegas et, en première ligne, apparaîtront l'heure qu'il est et la température qu'il fait à Las Vegas actuellement. Plusieurs liens intéressants dont « Tout sur l'heure et le soleil ».

<http://www.jabo-net.com/heure.html>

Cours d'anglais 100 % gratuit



Un site à l'aspect plutôt pédagogique comportant un vaste contenu. Son but premier semble l'apprentissage de l'anglais, mais on y retrouve quelques autres langues et même des mathématiques. On y propose aussi des centaines d'exercices, des jeux, des logiciels, des liens vers des centaines de sites. Nous voilà à l'école du Web où l'apprentissage semble se faire dans la détente.

<http://www.anglaisfacile.com>

Les clefs du toucher



Un site français proposé par Michel Gil. On se rend tout de suite dans la section « Gymnastique douce ». Qu'est-ce que c'est? Quels en sont les principes? Et en boni, des exercices tout en douceur. « On n'arrête jamais de respirer mais on peut décider de retenir son souffle. » Ça, c'est quand on ne court pas après son souffle. Ouf! Il y a des recettes pour bien respirer. Saviez-vous qu'il y a une interaction inconsciente entre le psychisme et le corporel? Le Shiatsu... Les clefs du Reiki. Des clefs qui ouvrent la porte pour se sentir bien.

<http://lesclefsdutoucher.free.fr>

Psychologies.com



Plus de 500 tests gratuits... Incroyable, tout ce qu'on peut tester. Et on est toujours curieux de connaître les résultats.

<http://test.psychologies.com>

La retraite



« Un bon départ sur le Net pour les 50 ans et plus ». Une foule de liens

vers la santé et les services sociaux, l'hébergement, des informations pour les voyages, les musées, les passe-temps et même les lotos, les journaux et quelques pages personnelles. À la fois divertissant et informatif, on y passera de bons instants.

<http://www.codesi.net/laretraite>

L'association des musées canadiens



Fondée en 1947 par un petit groupe de professionnels visionnaires du secteur muséal, l'Association des musées canadiens est une organisation nationale vouée à l'avancement des musées. Sur le site, nous retrouvons les informations générales concernant l'AMC, un guide pour le développement durable dans les musées canadiens et des possibilités de carrière. Pourrions-nous définir ce que sont les musées? La réponse sur la page d'accueil.

<http://www.museums.ca/accueil>

TRUCS ET ASTUCES

Faites votre cinéma sur You Tube.

<http://www.youtube.com>

À droite du logo de You Tube, inscrivez votre sujet préféré, l'artiste ou la chanson que vous aimez, un clic sur la loupe et vous avez le choix entre plusieurs vidéos.

Bonne navigation!
Bon cinéma!

Une tisserande de solidarités

Au moment où j'écris ces lignes, c'est le Jour 15 de la campagne électorale, et les assemblées générales dans les cégeps et les universités se déroulent pour décider de la poursuite ou non de la grève. Dans un cas comme dans l'autre, bien difficile de présumer du résultat des scrutins.

Alors que le Québec a connu un « printemps érable » et est maintenant plongé dans le débat électoral, cela m'a donné l'idée de revenir sur la vie d'une femme qui a placé le militantisme au cœur de sa vie et qui s'est opposée à l'ordre établi. Si quelques mois sont, en effet, passés depuis le décès de Madeleine Parent, il est cependant toujours justifié de lui rendre hommage tellement cette femme a marqué de son empreinte l'évolution de la société québécoise.



Lorraine Pagé
pagelor@videotron.ca

Madeleine Parent est née en 1918 dans une famille de la classe moyenne qui, profitant de la croissance économique des années vingt, n'a pas été directement touchée par la crise économique. Ses parents ont ainsi pu lui offrir les meilleures écoles pour la préparer à l'université. Après quatre ans au couvent Villa-Maria, elle termine son cours secondaire à l'école Trafalgar, une des meilleures institutions d'enseignement anglophone de Montréal. Bilingue et laïque, elle opte, à 18 ans, pour l'Université McGill, un choix exceptionnel pour une francophone.

C'est au sein de l'Assemblée des étudiants canadiens (AEC) que Madeleine, dans les années trente, s'implique corps et âme dans la campagne pour l'octroi de bourses d'études aux étudiants de milieux défavorisés. Déjà à l'époque, elle était préoccupée par l'égalité des chances et défendait le droit à l'éducation. Nul doute qu'elle aurait arboré le carré rouge.

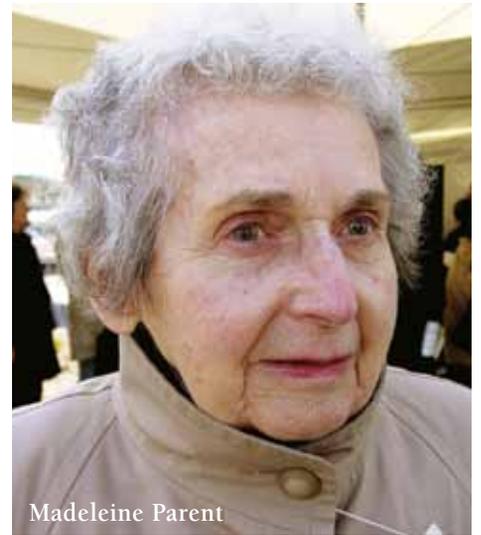
Puis le destin met sur sa route Léa Roback, une organisatrice syndicale, et Kent Rowley qui deviendra non

seulement son époux mais aussi le compagnon des luttes. C'est à ses côtés qu'elle dirigera les grandes grèves du textile à la Dominion Textile de Montréal et Valleyfield et à la Ayers de Lachute. Elle est alors aux premières loges des grands changements qui transformeront le Québec.

C'est à cette époque qu'elle devient la cible de Maurice Duplessis qui n'hésite devant rien pour miner sa crédibilité. Emprisonnée à trois reprises, accusée de conspiration séditeuse, citée à procès, elle est perçue comme une dangereuse révolutionnaire.

À la suite de cette dure période, elle partira en Ontario et s'y établira avec Kent Rowley. C'est là qu'en 1969, ils fondent la Confédération des syndicats canadiens (CSC). Cette nouvelle centrale aura une influence qui dépasse largement le nombre de ses adhérents. En effet, lors de sa création, 70 % des syndiqués canadiens et québécois adhéraient à des organisations basées aux États-Unis; aujourd'hui 70 % appartiennent à des syndicats canadiens.

Son engagement a aussi trouvé racine dans la lutte des femmes. Elle a été militante pour le droit de vote des Québécoises, membre du Comité d'action canadien sur le statut de la



Madeleine Parent

femme, impliquée dans les luttes pour les droits des femmes autochtones et immigrantes, l'équité salariale et le droit à l'avortement, membre active de la Fédération des femmes. Même rendue à un âge avancé, elle a participé à la marche *Du pain et des roses* en 1995 et à la *Marche mondiale des femmes* en 2000.

Femme de convictions inébranlables, tenace, persévérante, Madeleine Parent a eu un parcours inspirant. Son départ vient nous rappeler que les causes survivent aux personnes qui les ont portées et nous appeler à poursuivre la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, un meilleur partage de la richesse et une société plus démocratique.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
AREQ (CSQ)
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

Pour votre **assurance habitation**,
mieux vaut avoir la bonne combinaison !



AREQ
CSQ

Votre régime

Les
protections
RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

Que vous habitiez une maison, une copropriété
ou un appartement, notre assurance saura
convenir à votre mode de vie.

DEMANDEZ UNE SOUMISSION
1 888 476-8737 • csq.lapersonnelle.com

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent.